

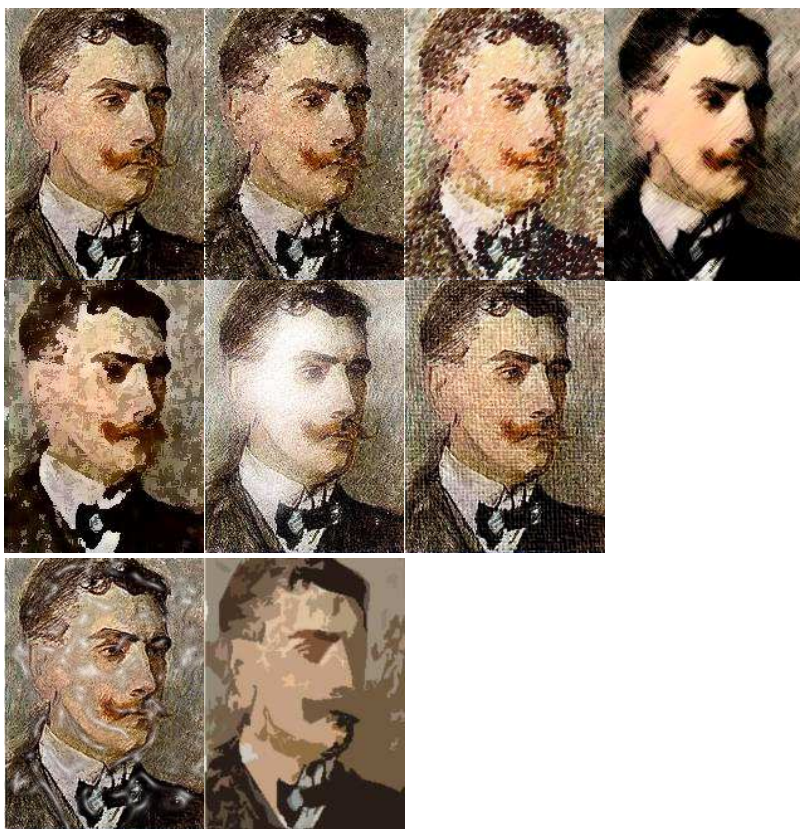


RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE

Université nationale
et capodistrienne d'Athènes

FACULTÉ DES LETTRES

Département de Langue et Littérature françaises



guide de l'étudiant
année universitaire 2013-2014

La traduction en français du *Guide de l'étudiant* a été réalisée avec l'aimable contribution de M. Galani, M. Kolokytha et I. Kyriakidi, enseignantes de FLE détachées au Département au titre de l'année universitaire 2012-2013.

Le texte traduit a été revu par K. Forakis et M.-C. Anastasiadi.

Édition et mise en page : K. Forakis.

Couverture : Ferdinand de Saussure (1859-1913). À l'occasion du centenaire de sa mort.

Table des matières

PRÉFACE	5
MISSION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE	7
ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA FACULTÉ DES LETTRES	8
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES.....	9
ORGANES D'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES.....	11
LOCAUX DU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES	12
PERSONNEL ENSEIGNANT DU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES	14
▪ Section de Langue française et de Linguistique	14
▪ Section de Littérature française	16
▪ Section d'Histoire de la civilisation française	17
▪ Section de Traduction et Traductologie.....	18
▪ Personnel enseignant chercheur retraité	19
PERSONNEL TECHNIQUE SPÉCIALISÉ ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES ..	20
ÉTUDES AU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES	21
▪ Organisation des études conformément à l' <i>ancien</i> Programme (étudiants inscrits jusqu'à l'année universitaire 2008-2009)	21
▪ Organisation des études conformément au <i>nouveau</i> Programme (étudiants inscrits à partir de l'année universitaire 2009-2010).....	21
1. Modules obligatoires du nouveau Programme d'études.....	21
2. Modules obligatoires à option du nouveau Programme d'études	23
3. Modules optionnels du nouveau Programme d'études	24
4. Modules optionnels proposés par d'autres Départements de la Faculté des Lettres.....	26
5. Modules prérequis du nouveau Programme d'études.....	28
6. Conditions d'obtention du Diplôme selon le nouveau Programme d'études	29
7. Mode de calcul de la note de diplôme selon le nouveau Programme d'études	30
SYNOPSIS DU PROGRAMME D'ÉTUDES 2013-2014	31
CONTENU DES MODULES DU NOUVEAU PROGRAMME D'ÉTUDES.....	47
▪ Modules obligatoires	47

▪ Modules obligatoires à option	59
▪ Modules optionnels.....	70
GUIDES D'ÉLABORATION DE CURSUS	79
▪ Coursus à dominante linguistique	79
▪ Coursus à dominante traductionnelle	80
▪ Coursus à dominante historique/culturelle	82
▪ Coursus à dominante littéraire.....	83
CAS SPÉCIFIQUES D'ADMISSION AU DÉPARTEMENT	85
FORMATIONS MASTER ET DOCTORAT AU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES.....	87
▪ Formations Master 2 (bac+5)	87
1. Master « Langue et Littérature françaises »	87
2. Master franco-hellénique « Enseignants de langue en Europe : formation à la diversité linguistique et culturelle des publics scolaires »	87
3. Master interdépartemental « Traduction et Traductologie »	88
▪ Préparation d'une thèse de doctorat	88
PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À DES PROGRAMMES	91
▪ Programmes de coopération interuniversitaire.....	91
▪ Entreprenariat et langues étrangères	93
▪ Stage (Cadre de Référence Stratégique National).....	93
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013-2014	94
SERVICES NUMÉRIQUES	95
▪ Gestion numérique des secrétariats de l'Université d'Athènes ..	95
▪ Gestion numérique des ouvrages « Eudoxos »	95
▪ E-CLASS de l'Université d'Athènes.....	96
▪ D'autres sites web utiles aux étudiants.....	96
BÂTIMENT DE LA FACULTÉ DES LETTRES	97
ANNEXE	99
▪ Bourses d'État.....	99
▪ Bourses/Legs - Prix	99
▪ Unité d'accessibilité des étudiants à mobilité réduite (EMR) ..	100
▪ Soins médicaux des étudiants	100
▪ Fonds d'aide aux étudiants de l'Université d'Athènes.....	107
▪ Club universitaire	109
▪ Club culturel des étudiants de l'Université d'Athènes.....	110
▪ Groupe cinématographique de la Faculté des Lettres.....	111
▪ Groupe de théâtre du Département de Langue et Littérature françaises	111

PRÉFACE

C'est en 1954 qu'a été créé, au sein de la Faculté des Lettres de l'Université d'Athènes, un Département d'Études françaises avec une chaire de Langue et Littérature françaises et une chaire de Civilisation française. En 1971, le Conseil de l'université a pris la décision de créer une chaire auxiliaire et indépendante de Langue et Littérature françaises ainsi qu'une salle d'études correspondante, tenue par deux assistants. Le Département était placé sous la tutelle du doyen de la Faculté des Lettres. C'est grâce à la loi 1268/1982 que le Département devient enfin autonome.

On trouvera, dans le *Guide de l'étudiant*, diverses informations utiles sur les structures du Département, le Programme d'études, le contenu des modules enseignés (cours magistraux et travaux dirigés/pratiques), les examens et l'infrastructure matérielle et technique.

Le parcours d'études répartissant les modules aux différents semestres est purement indicatif. Eu égard au contenu des modules, les étudiants ont le droit de choisir librement les modules obligatoires et optionnels dont ils souhaitent suivre les cours durant chaque semestre. Pour la préparation aux examens, il est gracieusement distribué, par module, un ou deux ouvrages (manuel ou autre), assorti(s) ou non de photocopies.

Il est également fait mention des trois formations de niveau master 2 (bac+5) offertes par le Département : Master « Langue et Littérature françaises », Master franco-hellénique « Enseignement de langues étrangères en Europe » et Master interdépartemental « Traduction et Traductologie ».

Les diplômés du Département de Langue et Littérature françaises peuvent faire carrière tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ainsi :

1. dans l'enseignement public (primaire et secondaire) ;
2. dans l'enseignement supérieur, après des études de spécialisation menant à l'obtention d'un doctorat, ou dans des centres de recherche ;
3. dans l'enseignement privé ;
4. dans l'Administration (corps diplomatique, ministères, préfectures, entreprises d'utilité publique, etc.) ;
5. au Bureau des Traductions du Ministère des Affaires étrangères ;
6. dans des banques (grecques comme étrangères) ;

7. dans le tourisme ;
8. dans le journalisme ;
9. aux organisations internationales (ONU, UNESCO, UNICEF) ou aux diverses institutions de l'Union européenne, notamment dans le secteur de la traduction ;
10. dans des entreprises privées.

MISSION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

1. Les Établissements d'enseignement universitaire ont mission :
- a) d'élargir le champ de la connaissance par la recherche et de la transmettre par l'enseignement, de préparer les étudiants à l'application de la connaissance dans le domaine professionnel ainsi que de promouvoir les arts ;
 - b) de répondre aux besoins de perfectionnement des connaissances et de formation continue, au moyen de méthodes d'enseignement modernes, y compris l'enseignement à distance, conformément à la recherche scientifique et technologique de la plus haute qualité selon les standards internationaux ;
 - c) de contribuer au développement de la capacité critique et des compétences des étudiants, de prendre en charge l'insertion professionnelle des diplômés et de créer les conditions nécessaires pour l'émergence de nouveaux chercheurs ;
 - d) de satisfaire aux besoins du marché et des domaines professionnels ainsi qu'aux besoins sociaux, culturels et de développement du pays, de promouvoir la diffusion des connaissances, la valorisation des résultats de la recherche et l'innovation, eu égard aux principes de la déontologie scientifique, du développement viable et de la cohésion sociale ;
 - e) de promouvoir la coopération avec d'autres établissements d'enseignement universitaire dans le pays ou à l'étranger, la mobilité efficace du personnel enseignant, des étudiants et des diplômés, en contribuant à la construction de l'Espace européen de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que
 - f) de contribuer à former des êtres responsables, dotés d'une conscience scientifique, sociale, culturelle et politique et investis de respect pour les valeurs de justice, de liberté, de démocratie et de solidarité sociale.

(Article 4 de la loi 4009/2011)

ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA FACULTÉ DES LETTRES

UNIVERSITÉ NATIONALE ET CAPODISTRIENNE D'ATHÈNES

Bâtiment central : 30, av. E. Venizelou, 106 79 Athènes

Site web : www.uoa.gr

RECTORAT

Recteur :

Théodosios PELEGRINIS

Vice-recteur délégué aux affaires universitaires et au personnel :

Asterios DOUKOUDAKIS

*Vice-recteur délégué à la planification économique et au
développement* :

Thomas SFIKOPOULOS

*Vice-recteur délégué à la vie de l'étudiant, à l'action culturelle et aux
relations internationales* :

Théodoros LIAKAKOS

FACULTÉ DES LETTRES

Panepistimioupoli, 157 84 Ilissia

Site web : www.deanphil.uoa.gr

Doyenne par intérim : Eleni KARAMALEGKOU

PRÉSIDENTS DES DÉPARTEMENTS DE LA FACULTÉ DES LETTRES

<i>Département d'Études musicales</i> :	Nikolaos MALIARAS
<i>Département d'Études slaves</i> :	Fotis DIMITRAKOPOULOS
<i>Département d'Études théâtrales</i> :	Platon MAVROMOUSTAKOS
<i>Département d'Histoire et d'Archéologie</i> :	Anastasia PAPADIA-LALA
<i>Département de Langue et Littérature allemandes</i> :	Fridériki BATSALIA
<i>Département de Langue et Littérature anglaises</i> :	Evangelia SAKELLIYOU
<i>Département de Langue et Littérature espagnoles</i> :	Efthymia PANDI-PAVLAKI
<i>Département de Langue et Littérature françaises</i> :	Argyro PROSCOLLI
<i>Département de Langue et Littérature grecques</i> :	Eleni KARAMALEGKOU
<i>Département de Langue et Littérature italiennes</i> :	Gerasimos ZORAS
<i>Département de Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie</i> :	Maria-Zoi FOUNTOPOULOU
<i>Département de Psychologie</i> :	Ilias BEZEVEGKIS

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

Le département constitue l'unité de base de l'université. Il assure l'enseignement d'une discipline scientifique, et délivre un diplôme unique de niveau bac+4 [πτυχίο en grec]. La faculté regroupe des départements de disciplines scientifiques connexes. Ainsi, à l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes, le Département de Langue et Littérature françaises avec les Départements de Langue et Littérature anglaises, de Langue et Littérature allemandes, d'Études théâtrales, de Langue et Littératures espagnoles, d'Histoire et d'Archéologie, de Langue et Littératures italiennes, d'Études musicales, d'Études slaves, de Langue et Littérature grecques, de Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie, enfin le nouveau Département de Psychologie, constituent la Faculté des Lettres, à la tête de laquelle se trouve le Doyen.

Conformément à l'article 4 de la loi 4076/2012 :

Les organes d'administration du Département sont : a) le Président, b) l'Assemblée générale (A.G.), et, s' il y a des Sections constituées, c) le Directeur de la Section ainsi que d) l'Assemblée de la Section [...]. L'Assemblée générale du Département est constituée des Professeurs et des Maîtres de conférences du Département, selon ce qui est prévu par les dispositions en vigueur au moment de l'entrée en vigueur de la loi 4076/2012 (A´ 195), un représentant, par catégorie, des membres du Personnel enseignant spécialisé et des membres du Personnel technique spécialisé ainsi que deux représentants des étudiants du Département (un étudiant de niveau licence et un étudiant de niveau master).

Le Président, conformément à l'article 10 de la loi 4009/2011, révisé par l'article 4 de la loi 4076/2012, convoque l'Assemblée Générale, établit l'ordre du jour, désigne comme rapporteur pour les sujets un membre de l'A.G., préside à ses travaux et présente à l'A.G. les différentes questions, prend soin de la mise en place du Programme d'études et du Règlement interne du Département, met sur pied des commissions chargées de l'étude ou de la mise en œuvre de projets précis, fait parvenir au Doyen les points de vue de l'A.G. et établit le rapport des activités annuelles du Département, qu'il soumet au Doyen.

Parmi les compétences de l'Assemblée Générale figurent, conformément aux articles de la loi 4009/2011 et 4076/2012 ci-dessus, l'élection du Président du Département, la mise en place du Programme d'études et l'amélioration continue de l'apprentissage, l'attribution des

enseignements aux membres du Personnel enseignant, les ouvrages susceptibles d'être distribués gratuitement aux étudiants, des propositions d'amélioration du Programme d'études, à soumettre au Doyen, la constitution des comités chargés de l'évaluation interne du Programme d'études, l'avis sur la mise en concours des postes vacants et le lancement des programmes d'études de deuxième et troisième cycles, à soumettre au Conseil de l'université.

Le Département de Langue et Littérature françaises de l'Université d'Athènes se compose des Sections suivantes :

1. Langue française et Linguistique,
2. Littérature française (fonctionnement informel en 2013-2014),
3. Histoire de la civilisation française,
4. Traduction et Traductologie (fonctionnement informel en 2013-2014).

ORGANES D'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

Présidente : Argyro PROSCOLLI

Secrétaire : Anna PASTRA

Directrices des Sections

Section de Langue française et de Linguistique : Marie-Christine
ANASTASSIADI

Section de Littérature française : fonctionnement
informel en 2013-2014

Section d'Histoire de la civilisation française : Despina PROVATA

Section de Traduction et Traductologie : fonctionnement
informel en 2013-2014

LOCAUX DU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

Le Département de Langue et Littérature françaises occupe une partie des locaux de la Faculté des Lettres, située sur le campus (Panepistimioupoli) à Zografos. Les locaux se répartissent comme suit :

1. Locaux destinés à l'enseignement

Trois amphithéâtres de 100, 200 et 300 places respectivement (4^e étage, amphis 426, 436, 442) et trois salles de cours de 70 places (8^e étage, salles 825, 826, 827)

2. Laboratoire multimédia pour le traitement du discours et des textes

- 7^e étage, salle 725, tél. 210 727 7391
- 6^e étage, salle 643 (salle des TIC)

Ce laboratoire offre des cours de soutien aux étudiants qui désirent améliorer leur niveau de français. (Pour les heures d'ouverture, voir les annonces du secrétariat du Département.)

Directrice : Patéli M., professeure adjointe

Personnel :

Gatou G., personnel technique spécialisé, mél. ggatou@frl.uoa.gr

Synodinou I., personnel technique spécialisé,
mél. renee_renou@frl.uoa.gr

3. Bibliothèque et salle d'études

9^e étage, bureau 928, tél. 210 727 7939/7940/7941

La bibliothèque dispose de 22 000 ouvrages et revues.

Directrice : Delveroudi R., professeure adjointe

Personnel de la bibliothèque :

Loumpaki M., personnel technique spécialisé / bibliothécaire, tél. 210 727 7416, mél. mloumpaki@lib.uoa.gr

Roungeris G., bibliothécaire, tél. 210 727 7939,
mél. grouggeris@frl.uoa.gr

Sotiriadou M., personnel technique spécialisé / bibliothécaire, tél. 210
727 7939, mél. msotiria@lib.uoa.gr

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 17h

4. Secrétariat

4^e étage, bureau 410, répondeur automatique : 210 727 7449

Responsable : Pastra A., tél. 210 727 7474 mél. apastra2@frl.uoa.gr

Personnel :

Angelopoulos I., tél. 210 727 7891, mél. eaggel@frl.uoa.gr

Balafouti M., tél. 210 727 7423, mél. mbalafouti@frl.uoa.gr

Pragianni Ch., 210 727 7793, mél. chprag@frl.uoa.gr

Zisis D., tél. 210 727 7451, mél. dzisis@frl.uoa.gr

Le secrétariat est ouvert au public et aux étudiants le lundi, le mercredi
et le vendredi, de 11h à 14h.

Site web : www.frl.uoa.gr

5. Présidence

4^e étage, bureau 415, tél. 210 727 7457

La Présidente, Mme la Professeure A. Proscolli, reçoit le mercredi de
12h à 13h.

Secrétariat : Skourioti M., personnel technique spécialisé,
mél. athinama@frl.uoa.gr

6. Bureau des Sections et du stage

7^e étage, bureau 701, tél. 210 727 7746

Secrétariat :

Gatou G., personnel technique spécialisé, mél. ggatou@frl.uoa.gr

Synodinou I., personnel technique spécialisé,
mél. renee_renou@frl.uoa.gr

N.B. Pour les bureaux, numéros de téléphone et messageries électroniques des
enseignants, voir p. 14-18.

PERSONNEL ENSEIGNANT DU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

▪ Section de Langue française et de Linguistique

PROSCOLI Argyro, professeure

- *Études* : Doctorat nouveau régime, DEA Phonétique appliquée & DEA Sociologie Ethnologie (Aix-Marseille I), Maîtrise (Paris IV), Diplôme bac+4 (Thessalonique)
- *Domaines de recherche* : linguistique appliquée à l'enseignement des langues, politique(s) linguistique(s), planification de l'enseignement/de Programmes d'études, conception de matériel didactique, évaluation des compétences langagières, acquisition/apprentissage des langues, stratégies d'apprentissage, TIC et enseignement/apprentissage des langues, enseignement à distance

Bureau 708, tél. 210 727 7834, mél. proscoli@frl.uoa.gr

ANASTASSIADI Marie-Christine, professeure adjointe

- *Études* : Doctorat nouveau régime & DEA (Paris III), DEA (ESIT / Paris III), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaines de recherche* : enseignement du français langue étrangère, didactique de la traduction, littérature de jeunesse

Bureau 908, tél. 210 727 7806, mél. mcanast@frl.uoa.gr

DELVEROUDI Rea, professeure adjointe

- *Études* : Doctorat nouveau régime & DEA (Paris VII), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaines de recherche* : syntaxe et sémantique du grec et du français, linguistique contrastive, linguistique de l'énonciation, histoire des idées langagières

Bureau 701, tél. 210 727 7806, mél. rdel@frl.uoa.gr

PATÉLI Maro, professeure adjointe

- *Études* : Doctorat 3^e cycle, DEA, Maîtrise, Licence & DEUG (Paris IV)
- *Domaine de recherche* : phonétique du français

Bureau 909, tél. 210 727 7925, mél. mapateli@frl.uoa.gr

MOUSTAKI Argyro, professeure assistante

- *Études* : Doctorat nouveau régime & DEA (Paris VIII), DEA (Paris IV), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaines de recherche* : linguistique, enseignement du français langue étrangère, traduction

Bureau 701, tél. 210 727 7597, mél. argmous@frl.uoa.gr

VIHOU Marina, maître de conférences

- *Études* : Doctorat (Athènes), Diplôme bac+5 (Université Ouverte Hellénique), Diplôme bac+4 (Thessalonique)
- *Domaines de recherche* : didactique du français langue étrangère, enseignement interculturel

Bureau 928, tél. 210 727 7947, mél. mvihou@frl.uoa.gr

FORAKIS Kyriakos, personnel enseignant spécialisé

- *Études* : Doctorat nouveau régime, DEA, Maîtrise, Licence & DEUG (Paris IV)
- *Domaines de recherche* : langue et linguistique françaises (approches synchroniques et diachroniques), questions de linguistique contrastive (analyse d'erreurs et étude de l'interlangue chez l'apprenant hellénophone du français)

Bureau 14 (locaux des laboratoires d'informatique, 8^e étage), tél. 210 727 7398, mél. kforakis@frl.uoa.gr

▪ Section de Littérature française

TABAKI-IONA Fridériki, professeure

- *Études* : Doctorat 3^e cycle, DEA & Maîtrise (Paris IV), Diplôme bac+4 (Thessalonique)
- *Domaines de recherche* : littérature française, théorie de la littérature, langue française, civilisation française, traduction, littérature et cinéma

Bureau 708, tél. 210 727 7713, mél. fiona@frl.uoa.gr

MALKOYANNI Maria, professeure assistante

- *Études* : Doctorat 3^e cycle (Paris IV), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaine de recherche* : littérature française

Bureau 708, tél. 210 727 7719, mél. mmalco@frl.uoa.gr

ROBOLY Dimitrios-Konstantinos, professeur assistant

- *Études* : Doctorat nouveau régime, DEA, Maîtrise (Paris IV)
- *Domaines de recherche* : littérature française et comparée, romantisme, littérature du voyage, ouvrages de voyageurs, orientalisme et philhellénisme, la passion dans la littérature, le fantastique dans l'art

Bureau 708, tél. 210 727 7709, mél. droboly@yahoo.fr

TATSOPOULOU Hélène, professeure assistante

- *Études* : Doctorat nouveau régime (INALCO), DEA (Paris IV), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaine de recherche* : littérature française

Bureau 909, tél. 210 727 7399, mél. eltasop@frl.uoa.gr

PAPASPYRIDOU Ioanna, maître de conférences

- *Études* : Doctorat nouveau régime (Paris III), DEUG (Paris IV), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaines de recherche* : littérature du XIX^e et du XX^e siècle, didactique de la littérature

Bureau 709, tél. 210 727 7703, mél. melusine@frl.uoa.gr

▪ **Section d'Histoire de la civilisation française**

BOTOUROPOULOU Ifigeneia, professeure

- *Études* : Doctorat nouveau régime & DEA (Paris IV), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaine de recherche* : histoire de la civilisation française

Bureau 815, tél. 210 727 7833, méf. iphibo@frl.uoa.gr

PROVATA Despina, professeure adjointe

- *Études* : Doctorat nouveau régime & DEA (Paris IV), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaines de recherche* : littérature comparée et histoire des idées du XIX^e siècle, relations interculturelles entre la France et la Grèce pendant le XIX^e siècle

Bureau 928, tél. 210 727 7893, méf. dprovata@frl.uoa.gr

APOSTOLOU Irini, professeure assistante

- *Études* : Doctorat nouveau régime & DEA (Paris IV), DEUG (Paris X), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaine de recherche* : histoire de la civilisation française

Bureau 701, tél. 210 727 7883, méf. irapo@frl.uoa.gr

EFTHYMIYOU Loukia, professeure assistante

- *Études* : Doctorat nouveau régime & DEA (Paris VII), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaines de recherche* : histoire du genre, histoire de l'éducation

Bureau 709, tél. 210 727 7833, méf. leythim@frl.uoa.gr

MANITAKIS Nikolaos, maître de conférences

- *Études* : Doctorat nouveau régime & DEA (EHESS), Diplôme bac+4 (Thessalonique)
- *Domaine de recherche* : histoire sociale et culturelle moderne, française et européenne

Bureau 701, tél. 210 727 7699, méf. manitaki@frl.uoa.gr

▪ Section de Traduction et Traductologie

PAPADIMA Maria, professeure adjointe

- *Études* : Doctorat 3^e cycle & DEA (Paris XII), Diplôme de Didactique des Langues (Paris III), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaines de recherche* : théorie et pratique de la traduction, littérature francophone, littérature comparée, traduction en grec de l'œuvre de Fernando Pessoa

Bureau 909, tél. 210 727 7924, mél. mpapadima@frl.uoa.gr

VAROSOS Georges, professeur assistant

- *Études* : Doctorat (Genève), DEA (EHESS), DEA (Paris I), Maîtrise (Montréal), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaines de recherche* : théorie de la littérature, poésie moderne, traduction littéraire, traductions d'Homère en langues européennes modernes et, en général, traduction de textes anciens, didactique de la littérature

Bureau 14 (locaux des laboratoires d'informatique, 8^e étage), tél. 210 727 7397, mél. gvarsos@frl.uoa.gr / gjvarsos@otenet.gr

ANTONIOU Maria, maître de conférences

- *Études* : Doctorat nouveau régime (Paris VII), Diplôme bac+4 (Thessalonique)
- *Domaines de recherche* : traduction, traductologie, linguistique contrastive du français et du grec, théorie de l'énonciation, morphologie, syntaxe

Bureau 709, tél. 210 727 7703, mél. manto@frl.uoa.gr

PANTAZARA Andromachi-Virginia, maître de conférences

- *Études* : Doctorat nouveau régime, DEA & Maîtrise (Paris VIII), Diplôme bac+4 (Athènes)
- *Domaines de recherche* : linguistique contrastive du français et du grec, linguistique computationnelle, lexicographie, terminologie

Bureau 701, tél. 210 727 7852, mél. mavinap@frl.uoa.gr

▪ **Personnel enseignant chercheur retraité**

ARGYROPOULOU-SKOURIOTI Athina

BÉZAÏTI-PAPADAKI Maria

CALLIABETSOU-CORACA Pinelopi (professeure émérite)

CHATZIFOROU Theofano-Artemis

CONSTANDULAKI-CHANTZOU Ioanna (professeure émérite)

GOULA-MITAKOU Polyxeni (professeure émérite)

KOUTSOYANNOPOULOU Pighi-Dafni (professeure émérite)

MENEGAKI Maria (professeure émérite)

PAPOUTSA Aikaterini

ROKOKIDOU-KARRA Ioanna

SKOURA Eleni

THOMADAKI Marika (professeure émérite)

TSALIKI-MILIONI Athanasia (professeure émérite)

VANDOROU-STAVROPOULOU Olga

PERSONNEL TECHNIQUE SPÉCIALISÉ ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

▪ **Personnel technique spécialisé**

GATOU Georgia
LOUMPAKI Maria
SKOURIOTI Maria
SOTIRIADOU Maria
SYNODINOU Irini

▪ **Personnel administratif**

PASTRA Anna (Secrétaire du Département)

ANGELOPOULOS Ilias
BALAFOUTI Maria
PRAGIANNI Christina
ROUNGERIS Georgios
ZISIS Dimitrios

ÉTUDES AU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

- **Organisation des études conformément à l'ancien Programme (étudiants inscrits jusqu'à l'année universitaire 2008-2009)**

Le Programme d'études du Département de Langue et Littérature françaises se composait, jusqu'à l'année universitaire 2008-2009, de 40 modules distingués en obligatoires et obligatoires à option et répartis sur 8 semestres.

N.B. Le nouveau Programme étant désormais appliqué aux quatre années d'études, les modules de l'ancien Programme ne seront plus dispensés à partir de l'année universitaire 2012-2013. Les étudiant(e)s redevables de modules de l'ancien Programme doivent se renseigner auprès du secrétariat du Département sur les modules du nouveau Programme d'études susceptibles d'être tenus pour équivalents.

- **Organisation des études conformément au nouveau Programme (étudiants inscrits à partir de l'année universitaire 2009-2010)**

1. Modules obligatoires du nouveau Programme d'études

Le nouveau Programme d'études du Département de Langue et Littérature françaises comporte 25 modules obligatoires. Plus précisément, la Section de Langue française et de Linguistique offre 11 modules à raison de 7 modules de langue française, 2 modules de linguistique et 2 modules de didactique. La Section de Traduction et Traductologie offre 2 modules, celle d'Histoire de la civilisation française 6 modules, enfin, celle de Littérature française également 6 modules.

Suit le tableau détaillé des modules obligatoires avec indication du semestre d'enseignement correspondant :

Code	Intitulé du module	Semestre
6410127	<i>Oral I : compréhension et expression orales</i> ¹	1
6410128	<i>Oral II : compte rendu oral de documents sonores authentiques</i> ²	2
641027	<i>Oral III : a) phonétique corrective b) exposé oral</i>	3
641015	<i>Écrit I : textes et grammaire</i>	1
641018	<i>Écrit II : textes et grammaire</i>	2
641029	<i>Écrit III : textes et grammaire</i>	3
641020	<i>Grammaire française</i>	4
64761	<i>Introduction à la linguistique théorique</i>	2
641022	<i>Pragmatique</i>	4
641063	<i>Linguistique appliquée et enseignement des langues</i>	5
641080	<i>Paramètres d'enseignement des langues étrangères</i>	6
641061	<i>Syntaxe contrastive et traduction</i>	4
641075	<i>Traduction : théorie et pratique</i>	5
641013	<i>De la féodalité à la monarchie absolue. Institutions politiques et mutations sociales en France du Moyen Âge au XVII^e siècle</i>	1
641019	<i>Approches de la France contemporaine à travers les textes</i>	1
641012	<i>Société et politique du Siècle des lumières à la Révolution française 1715-1815</i>	2
641031	<i>Le XIX^e siècle : des débuts du parlementarisme à la belle époque (1815-1914)</i>	3
641035	<i>Aspects de la vie culturelle en France contemporaine</i>	3
641026	<i>Vie sociale, politique et culturelle en France au XX^e siècle</i>	4
641017	<i>De l'idéal chevaleresque du Moyen Âge à l'humanisme de la Renaissance</i>	1
641023	<i>De l'analyse de textes littéraires à la production de discours scientifique</i>	1
641014	<i>Valeurs et archétypes dans les textes du théâtre classique français</i>	2
641037	<i>Le Siècle des lumières en France</i>	3
641033	<i>Thématique et esthétique du romantisme</i>	3
641028	<i>Des avant-gardes au postmodernisme en littérature (roman-poésie)</i>	4

1. Nouveau module obligatoire remplaçant l'ancien 641011 et s'adressant aux étudiants inscrits au titre de l'année universitaire 2013-2014.

2. Nouveau module obligatoire remplaçant l'ancien 641016 et s'adressant aux étudiants inscrits au titre de l'année universitaire 2013-2014.

2. Modules obligatoires à option du nouveau Programme d'études

Le nouveau Programme d'études du Département de Langue et Littérature françaises comporte les modules obligatoires à option mentionnés ci-après. L'étudiant doit choisir parmi ces modules au moins 8. Plus précisément, il est invité à choisir au moins 2 modules de la Section de Langue française et de Linguistique, au moins 2 modules de la Section de Traduction et Traductologie, au moins 2 modules de la Section d'Histoire de la civilisation française et au moins 2 modules de la Section de Littérature française. Outre ces 8 modules, chaque étudiant peut choisir, selon ses propres intérêts, tout autre module obligatoire à option qu'il souhaite, jusqu'à ce qu'il atteigne le nombre de 240 ECTS³ requis pour l'obtention du Diplôme.

Les étudiants peuvent choisir parmi les modules obligatoires à option suivants⁴ :

Code	Intitulé du module	Semestre
641030	<i>Morphologie</i>	4
641067	<i>Syntaxe</i>	5
641032	<i>Histoire de la langue française</i>	5
641085	<i>Planification de l'enseignement du FLE</i>	7
6410100	<i>Stage d'observation et de pratique en FLE</i>	7
641065	<i>Sémantique</i>	
641083	<i>Linguistique textuelle</i>	
641092	<i>Introduction à l'acte de traduire (version)</i>	4, 6, 8
641095	<i>Traduction de textes spécialisés</i>	5, 7
641097	<i>Littérature française contemporaine et traduction</i>	5, 7
641099	<i>Analyse critique de traductions d'œuvres littéraires et approches théoriques</i>	5, 7
641060	<i>Les outils du traducteur</i>	6, 8
641066	<i>Stylistique et traduction</i>	6, 8
641068	<i>Traduction du grec vers le français (thème)</i>	6, 8
641071	<i>Histoire de la Révolution française</i>	5
641069	<i>Histoire du genre, XVIII^e-XX^e siècles</i>	5
641074	<i>Histoire, politique et littérature au XIX^e siècle</i>	6
641072	<i>Art et société</i>	6
641089	<i>Histoire de la colonisation française</i>	7
641098	<i>Histoire de l'enseignement français et de l'enseignement du français en Grèce (XIX^e-XX^e siècles)</i>	8

3. *European Credit Transfer System* : système de crédits conçu par l'Union européenne pour l'enseignement supérieur ; il attribue des points de crédit à chaque module en tenant compte de la charge de travail que doit fournir l'étudiant. Pour le nombre précis de crédits ECTS par module, voir p. 33-46.

4. Les modules dépourvus d'indication de semestre d'enseignement ne sont pas offerts pendant l'année universitaire en cours.

6410102	<i>Le rôle de l'église et le pouvoir politique en France</i>	8
641087	<i>Histoire du mouvement des idées, XVIII^e-XX^e siècles</i>	
641073	<i>Textes littéraires du XVIII^e siècle</i>	6
641070	<i>La poésie du parnasse et du symbolisme. Production littéraire du réalisme et du naturalisme</i>	6
641091	<i>L'esthétique du moderne et du méta-moderne dans le théâtre du XX^e siècle</i>	7
641093	<i>Nouvelles écritures poétiques et romanesques au XX^e et au XXI^e siècle</i>	7
6410104	<i>Littérature comparée</i>	8
641077	<i>Principes aristotéliens dans le théâtre français contemporain</i>	

3. Modules optionnels du nouveau Programme d'études

Le nouveau Programme d'études du Département de Langue et Littérature françaises comporte enfin des modules optionnels. L'étudiant peut choisir autant de modules optionnels qu'il lui convient pour atteindre le nombre d'ECTS requis pour l'obtention du Diplôme. Ces modules, susceptibles d'être proposés par d'autres Départements de la Faculté des Lettres, ne sont pas forcément offerts chaque année universitaire.

Les tableaux qui suivent recensent les modules optionnels par Section :

Section de Langue française et de Linguistique

Code	Intitulé du module	Semestre
64906	<i>Enseignement des langues et approche interculturelle</i>	5, 7
641025	<i>Les expressions figées pour enseigner le FLE et pour traduire</i>	3, 5, 7
641057	<i>Grammaire de l'énonciation</i>	5, 7
641059	<i>Introduction aux notions fondamentales de la didactique du FLE</i>	5, 7
641062	<i>Pratiques d'enseignement du FLE</i>	6, 8
641082	<i>Entreprenariat et langues étrangères</i>	6, 8
641090	<i>Analyse d'erreurs</i>	6, 8
6410110	<i>L'utilisation des TIC dans l'enseignement du français</i>	8
6410125	<i>Questions de linguistique française - Initiation à la recherche linguistique</i>	8
64784	<i>La phonétique du français</i>	

641055	<i>Didactique de la prononciation de la langue française</i>	
	<i>Analyse du discours</i>	
	<i>Littérature et Langue</i>	
	<i>Acquisition du FLE</i>	

Section de Traduction et Traductologie

Code	Intitulé du module	Semestre
641042	<i>La traduction de l'essai</i>	5, 7
641050	<i>Poétique et traduction</i>	5, 7
641094	<i>Analyse et production de textes en grec</i>	5, 7
641040	<i>Questions de théorie : langue, littérature, traduction</i>	6, 8
6410108	<i>Atelier de traduction littéraire</i>	6, 8
641096	<i>Terminologie, lexicographie, traduction</i>	
	<i>Traduction et interculturel</i>	
	<i>Histoire de la traduction / Critique de la traduction</i>	

Section d'Histoire de la civilisation française

Code	Intitulé du module	Semestre
64909	<i>L'évolution de la civilisation française sur la base des régions</i>	2, 4, 6, 8
641052	<i>À la découverte de l'orient : XV^e-XIX^e siècles</i>	2, 4, 6, 8
641088	<i>Les relations franco-helléniques au XX^e siècle</i>	4, 6, 8
64890	<i>Les grandes étapes de l'histoire de France</i>	
64915	<i>Maniement et usages de l'ordinateur en Sciences humaines</i>	
64982	<i>Cyberculture</i>	
641084	<i>Les trente glorieuses et le premier choc pétrolier (1945-1975)</i>	
6410124	<i>Histoire de la formation des professeurs de français du secondaire en Grèce : XIX^e-XX^e siècles. Approches comparatistes</i>	
	<i>L'idée de l'unification européenne au XIX^e siècle (Saint-Simon, Victor Hugo, François Guizot)</i>	
	<i>Histoire de l'art français</i>	
	<i>Histoire de l'urbanisation</i>	

Section de Littérature française

Code	Intitulé du module	Semestre
64984	<i>De la littérature au cinéma : le roman français et sa représentation sur le grand écran</i>	2, 4, 6, 8
641021	<i>Panorama de littérature française</i>	

641064	<i>Théorie du drame : du classicisme au théâtre politique du XX^e siècle</i>	
--------	--	--

4. Modules optionnels proposés par d'autres Départements de la Faculté des Lettres

L'étudiant peut choisir jusqu'à six modules (0-6) de cet ordre.

Voici le tableau détaillé des modules optionnels offerts pendant l'année universitaire 2013-2014 :

a) Semestres d'hiver

Code	Intitulé du module / Section	Semestre
64792	<i>Littérature néo-hellénique / Textes représentatifs du XIX^e ou du XX^e siècle</i> [en grec] Section de Littérature néo-hellénique / Département de Langue et Littérature grecques	1, 3, 5, 7
64809	<i>Éducation spéciale</i> [en grec] Section de Sciences de l'éducation / Département de Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie	3, 5, 7
64861	<i>Histoire de l'art</i> [en grec] Section d'Archéologie et d'Histoire de l'art / Département d'Histoire et d'Archéologie	1, 3, 5, 7
6410103	<i>Les relations de la France avec le monde arabe : civilisation et littérature</i> [en grec] Département d'Études turques et asiatiques modernes	3, 5, 7
6410112	<i>Introduction à l'Islam : civilisation arabe I</i> [en grec] Département d'Études turques et asiatiques modernes	3, 5, 7
6410113	<i>Civilisation hispano-américaine</i> [en grec et en espagnol] Département de Langue et Littérature espagnoles	3, 5, 7
6410114	<i>Histoire de la littérature italienne I</i> [en grec] Département de Langue et Littérature italiennes	3, 5, 7
6410119	<i>Littérature du XVIII^e siècle</i> [en allemand] Département de Langue et Littérature allemandes	3, 5, 7
6410120	<i>Linguistique comparée</i> [en allemand] Département de Langue et Littérature allemandes	5, 7
6410121	<i>Lexicologie</i> [en allemand] Département de Langue et Littérature allemandes	5, 7

b) Semestres de printemps

Code	Intitulé du module / Section	Semestre
64679	<i>Questions d'histoire néo-hellénique, XV^e-XX^e siècles</i> Section d'Histoire / Département d'Histoire et d'Archéologie	2, 4, 6, 8
64807	<i>Initiation à la philosophie européenne</i> Section de Philosophie / Département de Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie	2, 4, 6, 8

64900	<i>Sociolinguistique</i> Section de Linguistique / Département de Langue et Littérature grecques	6, 8
64983	<i>Introduction aux Sciences de l'éducation</i> Section de Sciences de l'éducation / Département de Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie	2, 4, 6, 8
641034	<i>Syntaxe I</i> Section de Linguistique / Département de Langue et Littérature grecques	4, 6, 8
641036	<i>Structure du grec moderne : phonologie, morphologie, sémantique, lexique</i> Section de Linguistique / Département de Langue et Littérature grecques	4, 6, 8
641043	<i>Linguistique cognitive</i> Section de Linguistique / Département de Langue et Littérature grecques	6, 8
6410103	<i>Les relations de la France avec le monde arabe : civilisation et littérature</i> [en grec] Département d'Études turques et asiatiques modernes	4, 6, 8
6410113	<i>Civilisation hispano-américaine</i> [en grec et en espagnol] Département de Langue et Littérature espagnoles	4, 6, 8
6410115	<i>Histoire de la littérature italienne II</i> [en grec] Département de Langue et Littérature italiennes	4, 6, 8
6410116	<i>Les TIC dans la recherche scientifique : Internet et enseignement</i> [en grec] Département de Langue et Littérature italiennes	4, 6, 8
6410117	<i>Introduction à la recherche dans les archives</i> [en grec] Département de Langue et Littérature italiennes	6, 8
6410118	<i>Mouvements innovants et tendances de la littérature italienne du XX^e siècle</i> [en grec] Département de Langue et Littérature italiennes	4, 6, 8
6410122	<i>Littérature du XIX^e siècle</i> [en allemand] Département de Langue et Littérature allemandes	4, 6, 8
6410123	<i>Pragmatique</i> [en allemand] Département de Langue et Littérature allemandes	4, 6, 8

c) Semestres de printemps (seulement pour les étudiants suivant l'ancien Programme d'études)

Code	Intitulé du module / Section	Semestre
64647	<i>Littérature grecque ancienne</i> Section de Lettres classiques / Département de Langue et Littérature grecques	2, 4, 6, 8
64759	<i>Psychologie de l'enfant et de l'adolescent</i> Section de Psychologie / Département de Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie	2, 4, 6, 8
64965	<i>Langue et littérature latines</i> Section de Lettres classiques / Département de Langue et Littérature grecques	2, 4, 6, 8
64983	<i>Initiation aux Sciences de l'éducation</i> Section de Sciences de l'éducation / Département de Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie	2, 4, 6, 8

5. Modules prérequis du nouveau Programme d'études

Les modules de langue française du semestre 1 sont prérequis pour l'inscription aux modules correspondants du semestre 3.

Tous les modules à contenu linguistique se fixent pour prérequis le module (64761) *Introduction à la linguistique théorique*.

Enfin, le module (641061) *Syntaxe contrastive et traduction* tient lieu de prérequis pour la plupart des modules de traduction.

Suit le tableau détaillé des modules offerts pendant l'année universitaire 2013-2014 :

Module prérequis		Module dépendant	
6410127	<i>Oral I : compréhension et expression orales</i>	6410129	<i>Oral III : exposé oral⁵</i>
641015	<i>Écrit I : textes et grammaire</i>	641029	<i>Écrit III : textes et grammaire</i>
64761	<i>Introduction à la linguistique théorique</i>	641022 641030 641067 641040 641063 641080	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Pragmatique</i> ▪ <i>Morphologie</i> ▪ <i>Syntaxe</i> ▪ <i>Questions de théorie : langue, littérature, traduction</i> ▪ <i>Linguistique appliquée et enseignement des langues</i> ▪ <i>Paramètres d'enseignement des langues étrangères</i>
641063 641080	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Linguistique appliquée et enseignement des langues</i> <li style="text-align: center;">ou ▪ <i>Paramètres d'enseignement des langues étrangères</i> 	641085	<i>Planification de l'enseignement du FLE</i>
641063 641080	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Linguistique appliquée et enseignement des langues</i> <li style="text-align: center;">ou ▪ <i>Paramètres d'enseignement des langues étrangères</i> 	6410110	<i>L'utilisation des TIC dans l'enseignement du français</i>
641063 641080	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Linguistique appliquée et enseignement des langues</i> <li style="text-align: center;">ou ▪ <i>Paramètres d'enseignement des langues étrangères</i> 	6410100	<i>Stage d'observation et de pratique en FLE</i>

5. Nouveau module obligatoire destiné à remplacer l'ancien 641027 et s'adressant aux étudiants inscrits au titre de l'année universitaire 2013-2014.

641018	<i>Écrit II : textes et grammaire</i>	641092	<i>Introduction à l'acte de traduire (version)</i>
641029	<i>Écrit III : textes et grammaire</i>	641042	<i>La traduction de l'essai</i>
641061	<i>Syntaxe contrastive et traduction</i>	641050 641066 641068 641095 641097 6410108	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Poétique et traduction</i> ▪ <i>Stylistique et traduction</i> ▪ <i>Traduction du grec vers le français (thème)</i> ▪ <i>Traduction de textes spécialisés</i> ▪ <i>Littérature française contemporaine et traduction</i> ▪ <i>Atelier de traduction littéraire</i>

6. Conditions d'obtention du Diplôme selon le nouveau Programme d'études

Eu égard aux modalités définies ci-dessus, les étudiants inscrits pour la première fois (au semestre 1) l'année universitaire 2013-2014 doivent remplir les conditions suivantes pour l'obtention du Diplôme de Langue et Littérature françaises (niveau bac+4). (Décision de l'A.G. du 10/07/2013) :

1. Inscription, assiduité et examen réussi, aux 25 modules obligatoires du Programme d'études.
2. Inscription, assiduité et examen réussi à 8 modules obligatoires à option, à raison de 2 par Section.
3. Inscription, assiduité et examen réussi à autant de modules optionnels qu'il convient pour l'obtention du nombre requis d'ECTS. Les étudiants peuvent choisir d'augmenter le nombre des modules obligatoires à option aux dépens de celui des modules optionnels, en prenant toujours en considération le nombre de crédits ECTS de chaque module⁶.
4. L'étudiant doit accumuler au moins 240 crédits ECTS.
5. La durée des études ne peut pas être inférieure à sept semestres même si les conditions 1, 2, 3 et 4 sont remplies.

6. Ainsi que cela est stipulé plus haut, les modules optionnels dispensés par d'autres Départements de la Faculté des Lettres ne peuvent pas dépasser le nombre de six (0-6).

7. Mode de calcul de la note de diplôme selon le nouveau Programme d'études

La note finale destinée à figurer sur le Diplôme résulte de la moyenne des notes obtenues aux différents modules (obligatoires, obligatoires à option et optionnels).

SYNOPSIS DU PROGRAMME D'ÉTUDES 2013-2014

La condition nécessaire pour l'obtention du Diplôme est l'accumulation de la part de l'étudiant de **240 crédits ECTS**. Les modules offerts sont distingués en :

1. **modules obligatoires**, communs pour tous les étudiants
2. **modules obligatoires à option**
3. **modules optionnels**

1. Nombre de **modules obligatoires** : 25

Nombre de modules obligatoires offerts par Section :

Section	Nombre de modules obligatoires
Langue française et Linguistique	11 (7 modules de langue française, 2 modules de linguistique, 2 modules de didactique)
Traduction et Traductologie	2
Histoire de la civilisation française	6
Littérature française	6

2. Nombre de **modules obligatoires à option** : 8

Les étudiants sont obligés de choisir au moins 2 modules dans chaque Section :

Section	Nombre de modules obligatoires à option
Langue française et Linguistique	2
Traduction et Traductologie	2
Histoire de la civilisation française	2
Littérature française	2

3. Nombre de modules optionnels : libre

Toutes les Sections du Département de Langue et Littérature françaises proposent aussi des modules optionnels. Les étudiants peuvent en outre choisir des modules optionnels proposés par d'autres départements de la Faculté des Lettres, jusqu'au nombre de six (0-6). Il est à souligner que les étudiants ont la possibilité de choisir des modules obligatoires à option en tant que modules optionnels.

En fonction de leurs choix en matière de modules obligatoires à option et de modules optionnels, les étudiants peuvent élaborer leur propre cursus à partir du semestre 4, en optant pour les modules du domaine qui les interpelle. Cela dit, le Diplôme de niveau bac+4 délivré par le Département de Langue et Littérature françaises revêt un caractère unique (en ce sens qu'il ne confère aucune mention de spécialité/dominante).

Suivent les tableaux détaillés de modules par semestre d'enseignement, avec indication du volume horaire, des crédits et des ECTS auxquels chaque module ouvre droit :

Semestre I

Modules obligatoires (28 ECTS)

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
6410127	<i>Oral I : compréhension et expression orales</i>	Langue française et Linguistique	2	2	4
641015	<i>Écrit I : textes et grammaire</i>	Langue française et Linguistique	3	3	5
641013	<i>De la féodalité à la monarchie absolue. Institutions politiques et mutations sociales en France du Moyen Âge au XVII^e siècle</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	6
641019	<i>Approches de la France contemporaine à travers les textes</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	4
641017	<i>De l'idéal chevaleresque du Moyen Âge à l'humanisme de la Renaissance</i>	Littérature française	3	3	5
641023	<i>De l'analyse de textes littéraires à la production de discours scientifique</i>	Littérature française	3	3	4

Semestre 2

Modules obligatoires (27 ECTS)

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
6410128	<i>Oral II : compte rendu oral de documents sonores authentiques</i>	Langue française et Linguistique	2	2	4
641018	<i>Écrit II : textes et grammaire</i>	Langue française et Linguistique	3	3	5
64761	<i>Introduction à la linguistique théorique</i>	Langue française et Linguistique	3	3	6
641012	<i>Société et politique du Siècle des lumières à la Révolution française 1715-1815</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	6
641014	<i>Valeurs et archétypes dans les textes du théâtre classique français</i>	Littérature française	3	3	6

Semestre 3

Modules obligatoires (33 ECTS)

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
641027	<i>Oral III :</i> <i>a) phonétique corrective</i> <i>b) exposé oral</i> Prérequis : 641011	Langue française et Linguistique	3	3	5
641029	<i>Écrit III : textes et grammaire</i> Prérequis : 641015	Langue française et Linguistique	3	3	5
641031	<i>Le XIX^e siècle : des débuts du parlementarisme à la belle époque (1815-1914)</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	6
641035	<i>Aspects de la vie culturelle en France contemporaine</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	5
641037	<i>Le Siècle des lumières en France</i>	Littérature française	3	3	6
641033	<i>Thématique et esthétique du romantisme</i>	Littérature française	3	3	6

Semestre 4

5 modules obligatoires (28 ECTS) + 1 module
obligatoire à option (5 ECTS) = 33 ECTS

MODULES OBLIGATOIRES

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
641020	<i>Grammaire française</i>	Langue française et Linguistique	3	3	5
641022	<i>Pragmatique</i> Prérequis : 64761	Langue française et Linguistique	3	3	6
641061	<i>Syntaxe contrastive et traduction</i>	Traduction et Traductologie	3	3	6
641026	<i>Vie sociale, politique et culturelle en France au XX^e siècle</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	6
641028	<i>Des avant-gardes au postmodernisme en littérature (roman-poésie)</i>	Littérature française	3	3	5

MODULES OBLIGATOIRES À OPTION

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
641030	<i>Morphologie</i> Prérequis : 64761	Langue française et Linguistique	3	3	5
641092	<i>Introduction à l'acte de traduire (version)</i> Prérequis : 641018	Traduction et Traductologie	3	3	5

Semestre 5

2 modules obligatoires (12 ECTS) + 2 modules obligatoires à option (10 ECTS) + 2 modules optionnels

MODULES OBLIGATOIRES

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
641063	<i>Linguistique appliquée et enseignement des langues</i> Prérequis : 64761	Langue française et Linguistique	3	3	7
641075	<i>Traduction : théorie et pratique</i>	Traduction et Traductologie	3	3	5

MODULES OBLIGATOIRES À OPTION

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
641067	<i>Syntaxe</i> Prérequis : 64761	Langue française et linguistique	3	3	5
641060	<i>Les outils du traducteur</i>	Traduction et Traductologie	3	3	5
641095	<i>Traduction de textes spécialisés</i> Prérequis : 641061	Traduction et Traductologie	3	3	5
641097	<i>Littérature française contemporaine et traduction</i> Prérequis : 641061	Traduction et Traductologie	3	3	5
641099	<i>Analyse critique de traductions d'œuvres littéraires et approches théoriques</i>	Traduction et Traductologie	3	3	5
641069	<i>Histoire du genre, XVIII^e-XX^e siècles</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	5
641071	<i>Histoire de la Révolution française</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	5

Semestre 6

**1 module obligatoire (7 ECTS) + 3 modules
obligatoires à option (15 ECTS) + 2 modules optionnels**

MODULES OBLIGATOIRES

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
641080	<i>Paramètres d'enseignement des langues étrangères</i> Prérequis : 64761	Langue française et Linguistique	4	4	7

MODULES OBLIGATOIRES À OPTION

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
641032	<i>Histoire de la langue française</i>	Langue française et Linguistique	3	3	5
641092	<i>Introduction à l'acte de traduire (version)</i> Prérequis : 641018	Traduction et Traductologie	3	3	5
641066	<i>Stylistique et traduction</i> Prérequis : 641061	Traduction et Traductologie	3	3	5
641068	<i>Traduction du grec vers le français (thème)</i> Prérequis : 641061	Traduction et Traductologie	3	3	5
641074	<i>Histoire, politique et littérature au XIX^e siècle</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	5
641072	<i>Art et société</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	5
641073	<i>Textes littéraires du XVIII^e siècle</i>	Littérature française	3	3	5
641070	<i>La poésie du parnasse et du symbolisme. Production littéraire du réalisme et du naturalisme</i>	Littérature française	3	3	5

Semestre 7

4 modules obligatoires à option (20 ECTS) + 2 modules optionnels

MODULES OBLIGATOIRES À OPTION

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
641085	<i>Planification de l'enseignement du FLE</i> Prérequis : 641063 ou 641080	Langue française et Linguistique	3	3	5
641060	<i>Les outils du traducteur</i>	Traduction et Traductologie	3	3	5
641095	<i>Traduction de textes spécialisés</i> Prérequis : 641061	Traduction et Traductologie	3	3	5
641097	<i>Littérature française contemporaine et traduction</i> Prérequis : 641061	Traduction et Traductologie	3	3	5
641099	<i>Analyse critique de traductions d'œuvres littéraires et approches théoriques</i>	Traduction et Traductologie	3	3	5
641087	<i>Histoire du mouvement des idées, XVIII^e-XX^e siècles</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	5
641089	<i>Histoire de la colonisation française</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	5
641091	<i>L'esthétique du moderne et du méta-moderne dans le théâtre du XX^e siècle</i>	Littérature française	3	3	5
641093	<i>Nouvelles écritures poétiques et romanesques au XX^e et au XXI^e siècle</i>	Littérature française	3	3	5

Semestre 8

2 modules obligatoires à option (10 ECTS) + 6 modules optionnels

MODULES OBLIGATOIRES À OPTION

Code	Intitulé du module	Section	Volume horaire	Crédits	ECTS
6410100	<i>Stage d'observation et de pratique en FLE</i> Prérequis : 641063 ou 641080	Langue française et linguistique	3	3	5
641092	<i>Introduction à l'acte de traduire (version)</i> Prérequis : 641018	Traduction et Traductologie	3	3	5
641066	<i>Stylistique et traduction</i> Prérequis : 641061	Traduction et Traductologie	3	3	5
641068	<i>Traduction du grec vers le français (thème)</i> Prérequis : 641061	Traduction et Traductologie	3	3	5
641098	<i>Histoire de l'enseignement français et de l'enseignement du français en Grèce (XIX^e-XX^e siècles)</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	5
6410102	<i>Le rôle de l'église et le pouvoir politique en France</i>	Histoire de la civilisation française	3	3	5
6410104	<i>Littérature comparée</i>	Littérature française	3	3	5

Modules optionnels

I. Département de Langue et Littérature françaises

Semestres d'hiver

Section de Langue française et de Linguistique

Code	Intitulé du module	Semestre	Volume horaire	Crédits	ECTS
64906	<i>Enseignement des langues et approche interculturelle</i>	5, 7	3	3	4
641025	<i>Les expressions figées pour enseigner le FLE et pour traduire</i>	3, 5, 7	3	3	4
641057	<i>Grammaire de l'énonciation</i> Prérequis : 64761	5, 7	3	3	4
641059	<i>Introduction aux notions fondamentales de la didactique du FLE</i>	5, 7	3	3	5

Section de Traduction et Traductologie

Code	Intitulé du module	Semestre	Volume horaire	Crédits	ECTS
641042	<i>La traduction de l'essai</i> Prérequis : 641029	5, 7	3	3	4
641050	<i>Poétique et traduction</i> Prérequis : 641061	5, 7	3	3	4

641094	<i>Analyse et production de textes en grec</i>	5, 7	3	3	4
--------	--	------	---	---	---

Semestres de printemps

Section de Langue française et de Linguistique

Code	Intitulé du module	Semestre	Volume horaire	Crédits	ECTS
641062	<i>Pratiques d'enseignement du FLE</i>	6, 8	3	3	5
641082	<i>Entreprenariat et langues étrangères</i>	6, 8	3	3	5
641090	<i>Analyse d'erreurs</i>	6, 8	3	3	4
6410110	<i>L'utilisation des TIC dans l'enseignement du français</i> Prérequis : 641063 ou 641080	8	3	3	5
6410125	<i>Questions de linguistique française - Initiation à la recherche linguistique</i> Prérequis : 64761 et 641067	8	2	2	4

Section de Traduction et Traductologie

Code	Intitulé du module	Semestre	Volume horaire	Crédits	ECTS
641040	<i>Questions de théorie : langue, littérature, traduction</i> Prérequis : 64761	6, 8	3	3	4

6410108	<i>Atelier de traduction littéraire</i> Prérequis : 641061	6, 8	3	3	4
---------	--	------	---	---	---

Section d'Histoire de la civilisation française

Code	Intitulé du module	Semestre	Volume horaire	Crédits	ECTS
64909	<i>L'évolution de la civilisation française sur la base des régions</i>	2, 4, 6, 8	2	2	3
641052	<i>À la découverte de l'orient : XV^e- XIX^e siècles</i>	2, 4, 6, 8	2	2	3
641088	<i>Les relations franco-helléniques au XX^e siècle</i>	4, 6, 8	2	2	3

Section de Littérature française

Code	Intitulé du module	Semestre	Volume horaire	Crédits	ECTS
64984	<i>De la littérature au cinéma : le roman français et sa représentation sur le grand écran</i>	2, 4, 6, 8	3	3	4

2. Modules optionnels d'autres Départements

Semestres d'hiver

Code	Intitulé du module	Section / Département	Volume horaire	Crédits	ECTS
64792	<i>Littérature néo-hellénique / Textes représentatifs du XIX^e ou du XX^e siècle [en grec]</i>	Littérature néo-hellénique / Langue et Littérature grecques	2	2	3
64809	<i>Éducation spéciale [en grec]</i>	Sciences de l'éducation / Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie	2	2	3
64861	<i>Histoire de l'art [en grec]</i>	Archéologie et Histoire de l'art / Histoire et Archéologie	3	3	4
6410103	<i>Les relations de la France avec le monde arabe : civilisation et littérature [en grec]</i>	Études turques et asiatiques modernes	3	3	4
6410112	<i>Introduction à l'Islam : civilisation arabe I [en grec]</i>	Études turques et asiatiques modernes	3	3	4
6410113	<i>Civilisation hispano-américaine [en grec et en espagnol]</i>	Langue et Littérature espagnoles	3	3	4
6410114	<i>Histoire de la littérature italienne I [en grec]</i>	Langue et Littérature italiennes	3	3	4
6410119	<i>Littérature du XVIII^e siècle [en allemand]</i>	Langue et Littérature allemandes	2	2	3
6410120	<i>Linguistique comparée [en allemand]</i>	Langue et Littérature allemandes	2	2	3
6410121	<i>Lexicologie [en allemand]</i>	Langue et Littérature allemandes	2	2	3

Semestres de printemps

Code	Intitulé du module	Section / Département	Volume horaire	Crédits	ECTS
64679	<i>Questions d'histoire néo-hellénique, XV^e-XX^e siècles</i> [en grec]	Histoire / Histoire et Archéologie	2	2	3
64807	<i>Initiation à la philosophie européenne</i> [en grec]	Philosophie / Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie	2	2	3
64900	<i>Sociolinguistique</i> [en grec]	Linguistique / Langue et Littérature grecques	3	3	4
64983	<i>Introduction aux Sciences de l'éducation</i> [en grec]	Sciences de l'éducation / Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie	3	3	4
641034	<i>Syntaxe I</i> [en grec]	Linguistique / Langue et Littérature grecques	3	3	4
641036	<i>Structure du grec moderne : phonologie, morphologie, sémantique, lexique</i> [en grec]	Linguistique / Langue et Littérature grecques	3	3	4
641043	<i>Linguistique cognitive</i> [en grec]	Linguistique / Langue et Littérature grecques	3	3	4
6410103	<i>Les relations de la France avec le monde arabe : civilisation et littérature</i> [en grec]	Études turques et asiatiques modernes	3	3	4
6410113	<i>Civilisation hispano-américaine</i> [en grec et en espagnol]	Langue et Littérature espagnoles	3	3	4
6410115	<i>Histoire de la littérature italienne II</i> [en grec]	Langue et Littérature italiennes	3	3	4
6410116	<i>Les TIC dans la recherche scientifique : Internet et enseignement</i> [en grec]	Langue et Littérature italiennes	3	3	4

6410117	<i>Introduction à la recherche dans les archives</i> [en grec]	Langue et Littérature italiennes	3	3	4
6410118	<i>Mouvements innovants et tendances de la littérature italienne du XX^e siècle</i> [en grec]	Langue et Littérature italiennes	3	3	4
6410122	<i>Littérature du XIX^e siècle</i> [en allemand]	Langue et Littérature allemandes	2	2	3
6410123	<i>Pragmatique</i> [en allemand]	Langue et Littérature allemandes	2	2	3

CONTENU DES MODULES DU NOUVEAU PROGRAMME D'ÉTUDES

▪ Modules obligatoires

Suivent, classés par semestre d'enseignement et Section, les descriptifs des modules obligatoires offerts pendant l'année universitaire 2013-2014.

Semestre I

▪ Section de Langue française et de Linguistique

(6410127) *ORAL I : COMPRÉHENSION ET EXPRESSION ORALES*

Enseignante : M.-C. Anastassiadi

Prenant appui sur des documents oraux variés, ce module se propose de sensibiliser les étudiants aux spécificités de l'oral et aux techniques de compréhension globale et sélective. La production orale se fait dans un objectif communicatif précis. Seront abordés les registres/niveaux de langue (standard, soutenu, familier etc.) utilisés en fonction de situations de communication précises (échanges de type professionnel ou officiel, échanges entre proches, entre personnes appartenant à un même groupe social etc.).

(641015) *ÉCRIT I : TEXTES ET GRAMMAIRE*

Enseignante : A. Moustaki

Focalisant sur des textes essentiellement authentiques, ce module reflète la réalité linguistique contemporaine française et a deux objectifs :

1. L'introduction à des notions de base et à des techniques d'approche du texte écrit et plus précisément :
 - l'analyse de situations de communication diverses et la focalisation sur les particularités de la langue écrite (production et réception) ;
 - la notion de niveau de langue / style : familiarisation avec la reconnaissance et la reproduction de différents niveaux de langue / styles dans un texte écrit ;
 - la technique du résumé et de la reformulation d'un texte écrit ; l'enrichissement du vocabulaire.

2. Le développement de la conscience linguistique à travers l'analyse de phénomènes grammaticaux précis :
 - l'introduction à la structure du groupe nominal minimal et étendu. Les constituants du groupe nominal ; l'expansion du groupe nominal (phrastique ou non phrastique) ;
 - les pronoms substitués du groupe nominal : pronoms personnels et pronoms relatifs. Approche morphologique et sémantico-syntaxique.

▪ Section d'Histoire de la civilisation française

(641013) *DE LA FÉODALITÉ À LA MONARCHIE ABSOLUE. INSTITUTIONS POLITIQUES ET MUTATIONS SOCIALES EN FRANCE DU MOYEN ÂGE AU XVII^e SIÈCLE*

Enseignant : N. Manitakis

Ce cours propose une introduction aux grandes phases de l'histoire de la France du Moyen Âge à la mort de Louis XIV. La question de l'évolution de la monarchie française vers l'absolutisme et son affermissement sera le fil conducteur de notre enseignement. Après avoir abordé les différents aspects de la Féodalité, nous étudierons la Renaissance française, en nous attardant sur les caractéristiques de l'humanisme, les guerres d'Italie, la crise religieuse (Réforme et Contre-Réforme) et les guerres de religion, ainsi que sur les mutations économiques et sociales. Puis, dans un second temps, nous examinerons l'histoire politique, économique et sociale du XVII^e siècle. Plus précisément, à travers des sources diverses, nous analyserons la régence de Marie de Médicis, le règne personnel de Louis XIII et l'institution du ministériat. En outre, nous traiterons l'expression des oppositions entre les différentes classes sociales et nous nous intéresserons particulièrement à la Fronde. Nous examinerons particulièrement l'absolutisme de Louis XIV, son administration et sa politique économique et religieuse. Le cours permet d'envisager les différents aspects de la France du Grand Siècle.

Objectifs : maîtrise de l'histoire de la vie politique, économique et culturelle du Moyen Âge au XVII^e siècle. Analyse de sources documentaires.

Mode d'évaluation : examen final, exposé oral (optionnel) et travail écrit (optionnel).

(641019) *APPROCHES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE À TRAVERS LES TEXTES*

Enseignant : N. Manitakis

Ce cours vise à familiariser les étudiants avec divers aspects de la

société et de la civilisation de la France contemporaine. Seront étudiés, entre autres, la position des femmes, le système éducatif, l'immigration, la colonisation, le mode de gouvernement, la politique culturelle, la production musicale, les arts visuels et la crise économique. L'enseignement se fait au moyen de textes (articles de presse, extraits de livres, tableaux statistiques, etc.) distribués à l'avance au public étudiant.

▪ Section de Littérature française

(641017) *DE L'IDÉAL CHEVALERESQUE DU MOYEN ÂGE À L'HUMANISME DE LA RENAISSANCE*

Enseignants : D.-K. Roboly, H. Tatsopoulou

L'objectif de ce module consiste à étudier les différents genres que présentent la poésie, la prose et le théâtre au Moyen Âge et à la Renaissance, en mettant en évidence l'idéal exprimé dans chacun d'eux.

Littérature du Moyen Âge

- Poésie épique (Chansons de geste)
- Littérature courtoise (*Tristan et Iseut*, *Le Conte du Graal*)
- Poésie satirique (*Le Roman de Renard*, les Fabliaux)
- Chronique et histoire (Froissart, Commines)
- Les débuts du lyrisme (Chanson de toile, Pastourelle)
- Poésie lyrique (Rutebeuf, Charles d'Orléans, François Villon)
- Poésie didactique (*Le Roman de la Rose*)
- Théâtre du Moyen Âge : drame liturgique (miracles, mystères), théâtre comique et sérieux (moralités, farce)

Littérature de la Renaissance

Poésie

- Clément Marot
- La Pléiade : Du Bellay, Ronsard

Prose

- Rabelais (choix de textes)
- Montaigne, *Essais*

Théâtre de la Renaissance : tragédie, comédie

T.D. : Analyse de textes représentatifs.

(641023) *DE L'ANALYSE DE TEXTES LITTÉRAIRES À LA PRODUCTION DE DISCOURS SCIENTIFIQUE*

Enseignante : I. Papaspyridou

Le cours constitue une initiation des étudiants du premier semestre à l'étude des textes littéraires français. Il concerne les trois genres principaux (roman, poésie, théâtre). L'enseignement de la terminologie, nécessaire à ce type d'analyse, des figures stylistiques et syntaxiques,

ainsi que des mécanismes qui permettent la compréhension et l'approfondissement d'un texte littéraire sont certains de ses aspects. Le corpus comprend des textes, aussi représentatifs que possible, de la période allant du XIX^e au XXI^e siècle.

L'étudiant devra saisir les spécificités génériques des textes. À titre d'exemple :

Texte romanesque. Focalisation, texte narratif ou descriptif, héros et personnages, schéma narratif, types de phrases.

Texte poétique. Versification, prosodie, rime, assonance et allitération.

Texte théâtral. Acte et scène, dialogue-monologue-stichomythie, schéma actantiel (Greimas), types de rôles, didascalies.

L'analyse proposée ne néglige point l'étude du paratexte, pas plus que celle de l'intertexte (Gérard Genette). L'étude du champ sémantique et lexical, l'approche thématique, l'analyse stylistique et syntaxique (figures de style, tropes) font également partie du cours.

À la fin du semestre, l'étudiant devra, de façon autonome, procéder à la lecture analytique de textes authentiques. Il sera en mesure de mettre en évidence leur originalité ainsi que leur portée. De même, il devra pouvoir rédiger un plan détaillé de dissertation.

Semestre 2

▪ Section de Langue française et de Linguistique

(6410128) ORAL II : COMPTE RENDU ORAL DE DOCUMENTS SONORES AUTHENTIQUES

Enseignante : M.-C. Anastassiadi

Ce module se propose d'entraîner les étudiants à :

- la compréhension de documents oraux appartenant à une typologie de discours différents ;
- la prise de notes de documents oraux, en vue de la restitution de leur contenu, oralement, de façon claire et structurée.

(641018) ÉCRIT II : TEXTES ET GRAMMAIRE

Enseignante : A. Moustaki

Dans le cadre de ce module, les étudiantes et étudiants se familiarisent avec la compréhension de textes authentiques pris dans la presse française et francophone. Aidés par le repérage des mots-clés et la technique de la reformulation, ils font la contraction de texte (compte rendu).

Les étudiantes et étudiants sont invités à repérer dans des textes écrits le groupe verbal (le verbe et ses éventuels compléments).

Les types de phrase étudiés sont les suivants : la phrase interrogative, la phrase négative et la phrase injonctive.

(64761) *INTRODUCTION À LA LINGUISTIQUE THÉORIQUE*

Enseignante : R. Delveroudi

Le but de ce cours est d'initier les étudiants aux sujets principaux qui préoccupent la Linguistique, la science qui étudie le langage humain, tel qu'il est réalisé à travers les langues naturelles. Synchronie/diachronie, relations paradigmatiques/syntagmatiques, distribution, langage/langue/parole, discours oral/écrit, analyse en constituants immédiats, signe linguistique, double articulation sont quelques unes des notions qui seront examinées. On s'attardera, également, sur les différents niveaux d'analyse linguistique (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique) ainsi que sur les principaux courants linguistiques (linguistique historique, structuralisme, grammaire générative).

▪ **Section d'Histoire de la civilisation française**

(641012) *SOCIÉTÉ ET POLITIQUE DU SIÈCLE DES LUMIÈRES À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 1715-1815*

Enseignante : L. Efthymiou

Le module proposé comprend six volets où sont étudiées des questions relatives :

- 1) à l'économie : le passage de l'interventionnisme économique à l'économie libérale.
- 2) aux institutions politiques : la contestation de la monarchie absolue ; le passage vers le régime représentatif et parlementaire ; le régime politique autoritaire établi par Napoléon I^{er}.
- 3) à la société : la montée de la bourgeoisie et la contestation de la structure de la société féodale ; la naissance de nouvelles valeurs sociales et morales sous la Révolution française ; l'évolution des institutions sociales : famille, instruction, assistance sociale etc.
- 4) à la politique religieuse : les querelles religieuses sous Louis XV ; religion et Révolution française ; la politique religieuse de Napoléon I^{er}.
- 5) au mouvement des idées : l'*Encyclopédie* ; théories économiques, doctrines politiques et religieuses, systèmes pédagogiques, progrès scientifiques ; la diffusion des nouvelles idées ; Théocrates et Idéologues.
- 6) aux arts : du style rococo au néo-classicisme et à l'art romantique : peinture, sculpture, architecture, musique.

▪ Section de Littérature française

(641014) VALEURS ET ARCHÉTYPES DANS LES TEXTES DU THÉÂTRE CLASSIQUE FRANÇAIS

Enseignantes : M. Malkoyanni, I. Papaspyridou

I. Introduction au XVII^e siècle.

La période de la monarchie absolue et l'esthétique classique (Malherbe, Boileau). Les courants d'idées : le libertinage, la préciosité, le jansénisme. La Querelle des Anciens et des Modernes. L'idéal de l'honnête homme. Les théories des grands philosophes Descartes et Pascal.

II. Le théâtre classique français. Présentation du théâtre des représentants de la tragédie Corneille et Racine. Étude de la comédie selon Molière.

III. Travaux pratiques : explication de textes (Racine, *Phèdre*. Molière, *Dom Juan*).

Semestre 3

▪ Section de Langue française et de Linguistique

(641027) ORAL III :

a) PHONÉTIQUE CORRECTIVE

Enseignante : M. Patéli

Ce cours s'adresse aux étudiants qui désirent approfondir les règles de phonétique articulatoire et suprasegmentale et plus particulièrement :

- les règles de maintien et/ou d'effacement du « e » caduc,
- les fonctions démarcative et expressive de l'intonation,
- les phénomènes de coarticulation (enchaînements vocalique et consonantique, élision, liaison, assimilation et harmonisation vocalique).

b) EXPOSÉ ORAL

Enseignant : K. Forakis

Disposant d'un ou plusieurs documents écrits authentiques, qui peuvent facultativement servir de sources d'inspiration et d'information, l'étudiant apprend à faire un exposé fermement structuré sur un sujet d'intérêt général et de problématique précise, suivi d'un bref entretien visant à éclaircir nombre des points débattus.

(641029) *ÉCRIT III : TEXTES ET GRAMMAIRE*

Enseignant : K. Forakis

Prenant appui sur des textes authentiques qui reflètent généralement l'état actuel du français, le module se fixe les deux objectifs suivants :

1. *Faire acquérir des techniques complexes de production et de réception affinées de l'écrit*

Pratique de la note de synthèse : rédaction structurée d'un texte qui, d'une manière tout aussi personnelle qu'objective, intègre, confronte et compare à la fois les contenus de différents documents proches par la problématique.

2. *Cultiver la conscience linguistique par l'analyse de faits grammaticaux précis*

Groupe verbal : les paramètres flexionnels du verbe. Seront tout particulièrement étudiés les points que voici :

- Personne et nombre du verbe.
- Mode, temps et aspect du verbe.
- Voix (ou diathèse) du verbe.

▪ **Section d'Histoire de la civilisation française**

(641031) *LE XIX^e SIÈCLE : DES DÉBUTS DU PARLEMENTARISME À LA BELLE ÉPOQUE (1815-1914)*

Enseignante : D. Provata

Le but de ce cours est d'initier les étudiants à la civilisation française du XIX^e siècle. Pendant la période qui s'étend de la chute de Napoléon à la Grande Guerre, la France connaît d'importantes évolutions et des innovations qui conduiront le pays vers la modernité. Le cours traitera des transformations politiques et sociales ainsi que des différents régimes politiques qui se sont succédé (monarchie constitutionnelle, Seconde République, Second Empire et le début de la Troisième République). Sont également examinés des aspects de la vie quotidienne et de la civilisation matérielle, les mouvements d'idées et les courants artistiques.

(641035) *ASPECTS DE LA VIE CULTURELLE EN FRANCE CONTEMPORAINE*

Enseignant : N. Manidakis

Dans le cadre d'une approche critique, le cours traite de la vie culturelle de la société française contemporaine. Plus précisément, après une introduction aux études culturelles et à l'histoire culturelle, nous étudierons les caractéristiques de la culture dominante dans la société ainsi que le phénomène de la contre-culture, caractéristique de la société industrielle capitaliste. De plus, conformément aux approches

théoriques de Bourdieu, Foucault, Ory, Rioux, Sirinelli, nous analyserons les différents aspects de la culture d'élite et de la culture populaire. En outre, nous examinerons la montée de la culture de masse et la culture des jeunes (après Mai 68). De plus, nous aborderons la présence de la culture des marginaux en France contemporaine. Nous nous intéresserons particulièrement à la politique culturelle française et à la contribution de Malraux ainsi qu'à la notion de *l'exception culturelle française*. Par ailleurs, nous nous attarderons sur la sauvegarde et la transmission de l'héritage culturel français. Finalement, à travers des exemples caractéristiques de la production culturelle française (musique, cinéma, théâtre, opéra, festivals, mode, gastronomie, art, jeux télévisés, émissions de télé-réalité), nous envisagerons les pratiques culturelles des Français.

Objectifs : analyse critique de la diversité de la vie culturelle de la France contemporaine. Exploitation de sources documentaires.

Mode d'évaluation : examen final (80 %) et exposé oral (10 %) et commentaire composé présenté également oralement (10 %).

▪ Section de Littérature française

(641037) *LE SIÈCLE DES LUMIÈRES EN FRANCE*

Enseignante : M. Malkoyanni

Introduction : le Siècle des lumières en France comme manifestation d'un nouvel humanisme.

Les rois de France : incarnation de la royauté « de droit divin ».

Le catholicisme de l'époque face à l'église chrétienne réformée.

La vie artistique et littéraire au XVIII^e siècle est brièvement abordée.

Les sujets principaux de ce module :

A. L'apport littéraire de Pierre Bayle, Fontenelle, Montesquieu, de l'Abbé Prévost et de Voltaire ; leur influence sur le développement de la littérature et de la philosophie ; leur contribution à la réforme de la société et l'accès du peuple « au bonheur sur la terre et non pas aux cieux » (théorie et choix de textes).

B. *L'Encyclopédie* et son rôle dans le développement de la « raison humaine » et son impact sur la société.

Référence à son originalité.

Le matérialisme athée, l'idée de la prospérité humaine sont également enseignés ; le rôle de la « sensibilité » comme élément essentiel ayant frayé la voie au préromantisme.

(641033) *THÉMATIQUE ET ESTHÉTIQUE DU ROMANTISME*

Enseignante : F. Tabaki-Iona

Étude de la nouvelle vision de l'homme et du monde, telle qu'elle

apparaît dans la littérature romantique de la période post-révolutionnaire, au cours de la première moitié du XIX^e siècle, en réaction au rationalisme des Lumières : il s'agit d'une perspective individuelle du monde à travers la parole lyrique originale, de l'imagination créative, de la passion de l'idéal, de l'absolu et du sentiment de tristesse lié à l'incomplet de la destinée. On étudie également la remise en cause des règles, des stéréotypes de la tradition littéraire dans l'expression et la thématique. L'enseignement met l'accent sur le passage de la recherche de la vérité intérieure à la réflexion socio-politique, qui reflète – dans les textes littéraires – les modifications des classes sociales.

Semestre 4

▪ Section de Langue française et de Linguistique

(641020) *GRAMMAIRE FRANÇAISE*

Enseignant : K. Forakis

Le module forme le propos d'affiner le potentiel linguistique des étudiants tout en cultivant leur compétence métalinguistique au moyen d'une réflexion approfondie sur des faits grammaticaux précis.

La thématique retenue est fournie par les contenus traditionnellement rassemblés sous la rubrique de *rapports circonstanciels* ou de *relations logiques*. Seront plus précisément étudiées les ressources linguistiques variées (morphologiques, syntaxiques et lexicales) dont dispose le français pour la réalisation verbale des notions de temps, de cause, de conséquence, de but, d'hypothèse, d'opposition/concession, etc. L'approche s'appuiera sur des échantillons représentatifs du français écrit, notamment contemporain, sans pour autant exclure l'oral ni la variation linguistique.

(641022) *PRAGMATIQUE*

Enseignant : -

Ce module constitue une introduction à la pragmatique, branche de la linguistique qui étudie l'usage et la conceptualisation de la langue en fonction des acteurs de la communication (locuteur et allocutaire) ainsi que du contexte linguistique et extralinguistique dans le cadre de l'acte de communication. L'étude se focalise sur la théorie de l'énonciation et les problématiques de la *deixis*, des modalités et des actes de langage. Est abordée la notion d'implicite en fonction des lois du discours. Il est également fait référence aux concepts d'interaction – à travers l'analyse des conversations – et d'argumentation.

▪ Section de Traduction et Traductologie

(641061) *SYNTAXE CONTRASTIVE ET TRADUCTION*

Enseignante : M. Antoniou

Un phénomène fréquent pendant l'activité de traduction consiste en ce que le traducteur commet des fautes, qui influent sur la qualité de sa traduction. Ces fautes sont dues soit à des interférences de la langue maternelle, soit au fait que le traducteur procède à une traduction mot-à-mot à partir de l'original. Le dénominateur commun dans les deux cas est la maîtrise défectueuse des particularités des deux langues d'étude. Par conséquent, la traduction présente des fautes soit au niveau des structures (morphologie, syntaxe) soit au niveau de la compréhension (vocabulaire, sémantique, pragmatique) et de la stylistique.

Le but que se donne ce cours est de présenter aux étudiants les particularités de chacune des deux langues mises en contraste (grec moderne et français), afin de les sensibiliser quant aux divergences et les fautes qui sont issues de différents choix aussi bien au niveau morphologique, lexical (faux amis), syntaxique qu'au niveau pragmatique et stylistique.

▪ Section d'Histoire de la civilisation française

(641026) *VIE SOCIALE, POLITIQUE ET CULTURELLE EN FRANCE AU XX^e SIÈCLE*

Enseignante : I. Botouropoulou

Ce module présente l'histoire de la civilisation française durant les années 1914-1995 :

I. Première et Seconde Guerre mondiale : le rôle de la France durant ces guerres du XX^e siècle et les mutations apportées à la société française

II. Vie économique et vie sociale

A. Crises économiques de 1929 à 1939 et de 1973 à 1988 ; le redressement de l'économie et son développement (1953-1973)

B. Conflits et mutations sociaux

C. Mouvements sociaux : ouvrier, féminin et universitaire

III. Vie politique

A. La III^e République après la Première Guerre mondiale : 1920-1939, crise du socialisme et du parlementarisme ; politique sociale des années 1920-1939, les réformes du Front populaire

B. Le régime de Vichy (1940-1944)

C. La IV^e et la V^e République française (1946-1995) : la reconstruction politique et la stabilisation de la France, institutions politiques, la période de De Gaulle, la prise du pouvoir par les socialistes

D. La fin de la décolonisation

E. L'éducation

Pour l'évaluation de l'étudiant : l'assiduité est obligatoire, ainsi qu'un exposé oral en classe.

▪ Section de Littérature française

(641028) *DES AVANT-GARDES AU POSTMODERNISME EN LITTÉRATURE (ROMAN-POÉSIE)*

Enseignantes : H. Tatsopoulou, I. Papaspyridou

Référence à la littérature française du XIX^e siècle (roman-poésie) – Apparition des divers mouvements d'avant-garde en Europe et leur écho en France – Interférences entre la littérature et les arts – Évolution et mutations de la poésie et du roman français au XX^e siècle.

Étude de poèmes et de textes en prose représentatifs – Commentaire composé.

Semestre 5

▪ Section de Langue française et de Linguistique

(641063) *LINGUISTIQUE APPLIQUÉE ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES*

Enseignante : M. Vihou

L'objectif du module est l'étude de l'influence des courants linguistiques et des théories cognitives de l'apprentissage sur la didactique des langues et des cultures. À cet effet, les contenus du cours tiennent compte :

- de l'inclination de l'homme à l'apprentissage d'une ou plusieurs langues,
- des différents types de locuteurs (locuteur confirmé et locuteur non confirmé),
- de la distinction langue *in esse*, langue *in fieri*, langue *in posse*,
- de l'assimilation linguistique et comportementale,
- de la contribution de la L1 à l'apprentissage d'une L2,
- du processus d'acquisition et d'apprentissage d'une L2,
- du rôle du bagage culturel de l'apprenant dans l'apprentissage d'une L2.

(Pour leur évaluation, outre l'examen final, les étudiants ont la possibilité de préparer des devoirs en groupe).

▪ Section de Traduction et Traductologie

(641075) *TRADUCTION : THÉORIE ET PRATIQUE*

Enseignante : M. Antoniou

a) Théorie : Bref survol de l'histoire de la traduction. Présentation de la terminologie de la traduction ainsi que de différentes théories traductologiques. Approche détaillée de l'activité de traduction.

b) Pratique : Traduction de textes littéraires, de textes journalistiques et d'essais du français vers le grec et vice-versa.

Semestre 6

▪ Section de Langue française et de Linguistique

(641080) *PARAMÈTRES D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES*

Enseignante : M. Vihou

L'objectif du cours est d'étudier les paramètres qui influencent l'acte d'enseignement et d'apprentissage et qui définissent son degré d'efficacité.

Les étudiants, en tant que futurs enseignants de FLE, sont sensibilisés à la complexité de l'acte d'enseignement qui dépend de la motivation et des besoins des apprenants, des objectifs d'enseignement et d'apprentissage, des contenus du cours et du matériel didactique utilisé, des pratiques et des méthodes adoptées ainsi que de l'évaluation proposée. De cette façon, les participants se rendent compte de l'importance de l'action et des décisions de l'enseignant.

▪ **Modules obligatoires à option**

Suivent, classés par semestre d'enseignement et Section, les descriptifs des modules obligatoires à option offerts pendant l'année universitaire 2013-2014.

Semestre 4

▪ **Section de Langue française et de Linguistique**

(641030) *MORPHOLOGIE*

Enseignante : M. Antoniou

L'objectif du cours est la description et l'analyse des mots français. On examinera des notions linguistiques fondamentales relevant du niveau de la morphologie, telles le signe linguistique, la distribution, les relations paradigmatiques et syntagmatiques, ainsi que la distinction entre description diachronique et synchronique. On présentera les problèmes posés par la notion traditionnelle du « mot » et les différences entre un dictionnaire ordinaire et un dictionnaire linguistique. Après une brève présentation de l'histoire de la formation du vocabulaire français, seront présentées les notions principales ainsi que les problèmes de l'analyse morphologique : morphème, allomorphe, thème, affixe, forme populaire/savante, règle morphologique, productivité. Avec des exemples précis et des exercices, les étudiantes et étudiants s'exerceront à la segmentation des mots français en morphèmes et se familiariseront avec les mécanismes de la dérivation et de la composition des mots français.

▪ **Section de Traduction et Traductologie**

(641092) *INTRODUCTION À L'ACTE DE TRADUIRE (VERSION)*

Enseignante : M. Papadima

Analyse du discours journalistique à partir d'extraits d'articles provenant de tout l'éventail de la presse française – quotidienne ou hebdomadaire. L'étudiant se familiarise à travers les extraits choisis avec l'actualité sociale, politique, économique, etc. La traduction focalise davantage sur les facteurs de différenciation qui sont liés, d'une part, à l'idéologie véhiculée et, de l'autre, au profil du public destinataire.

Semestre 5

▪ Section de langue française et de Linguistique

(641032) *HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE*

Enseignante : M. Patéli

L'objectif du cours est l'étude de l'évolution diachronique de la langue française, du point de vue phonétique, sémantique et morphosyntaxique.

(641067) *SYNTAXE*

Enseignante : R. Delveroudi

L'objectif principal du cours est l'analyse de la phrase française. On exposera les différences entre grammaire traditionnelle et analyse linguistique, entre grammaire notionnelle et grammaire formelle. On présentera également les principes du courant structuraliste, les notions de la grammaire inhérente et de la grammaire immanente, ainsi que les distinctions fondamentales *langue/parole* et *compétence/performance*. On examinera la notion de l'ambivalence structurale, les types de phrase simple et complexe, ainsi que les transformations qui les produisent. En s'appuyant sur des outils notionnels et méthodologiques du structuralisme et de la grammaire générative, les étudiants et les étudiantes s'exerceront à l'analyse des phrases françaises en leurs constituants immédiats, à la localisation des groupes et des groupes emboîtés et à la reconnaissance de leurs catégories grammaticales.

▪ Section de Traduction et Traductologie

(641095) *TRADUCTION DE TEXTES SPÉCIALISÉS*

Enseignante : A.-V. Pantazara

Entraînement à la traduction de textes spécialisés du français vers le grec. À partir de textes appartenant à des domaines variés – scientifiques et techniques – on se propose d'étudier les caractéristiques spécifiques du discours spécialisé, la notion de langue de spécialité et les problèmes liés à la terminologie. L'accent est mis sur la méthodologie du traducteur face à la reconnaissance et à la traduction des termes d'un texte donné, ainsi que sur les méthodes de recherche et de documentation terminologique.

(641097) *LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE ET TRADUCTION*

Enseignante : M. Papadima

Ayant comme point de départ la période de l'immédiat après-guerre, l'étudiant fait connaissance avec des textes représentatifs des courants littéraires et des auteurs français les plus importants de la deuxième moitié du XX^e siècle : Simone de Beauvoir, Boris Vian, Françoise Sagan, Marguerite Duras, Claude Simon, Alain Robbe-Grillet, Michel Tournier, Annie Ernaux, Daniel Pennac, Michel Houellebecq, Anne Gavalda, Jean Claude-Izzo, Pierre Lemaître, figurent parmi les auteurs étudiés. Sont également étudiées la réception de ces œuvres dans le système littéraire grec ainsi que leurs traductions. En parallèle sont traduites des pages représentatives des auteurs mentionnés.

(641099) *ANALYSE CRITIQUE DE TRADUCTIONS D'ŒUVRES LITTÉRAIRES ET APPROCHES THÉORIQUES*

Enseignante : M. Papadima

Le phénomène de la retraduction est examiné dans sa dimension théorique, suivant les apports de traductologues tels qu'Antoine Berman ou Antony Pym, accompagné d'un riche corpus au centre duquel figure *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry et ses 22 retraductions grecques. À travers la comparaison des retraductions de la même œuvre – dans le domaine de la poésie, du théâtre ou du roman –, est dévoilée et analysée la stratégie traductionnelle mise en œuvre à la lumière des théories de la traduction selon Laurence Venuti, Peter Newman, Katerina Reiss, etc.

▪ **Section d'Histoire de la civilisation française**

(641069) *HISTOIRE DU GENRE, XVIII^e-XX^e SIÈCLES*

Enseignante : L. Efthymiou

Ce module envisage l'histoire politique, sociale et culturelle de la France du XVIII^e au XX^e siècle à travers le prisme de la catégorie d'analyse du genre. En d'autres termes, y est étudiée la différence sociale et culturelle des sexes en tant que résultat d'une construction sociale et culturelle issue d'un processus historique, qui s'appuie autant sur les réalités matérielles de la condition des hommes et des femmes que sur des discours et des représentations. Plus précisément, la dissymétrie sociale, politique et culturelle dans les rapports sexués, articulés en termes de pouvoir, est recherchée dans des questions relatives à la politique, au travail, à l'enseignement ; à travers des paramètres tels que la langue, les discours idéologiques et les représentations. Enfin, y est abordée l'histoire du mouvement féministe français.

(641071) *HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE*

Enseignante : L. Efthymiou

La Révolution Française est l'un des événements les plus marquants non seulement de l'histoire française, mais aussi de l'histoire de l'Humanité, symbole par excellence de toute tentative de changement radical. Elle a notamment déterminé les traits majeurs de l'époque contemporaine dans une série de domaines, comme les droits de l'Homme, la gouvernance représentative et constitutionnelle, l'égalité devant la loi, la fondation de l'État national, l'idéologie libérale et néolibérale ou bien les pratiques de la « violence révolutionnaire ». Le cours aborde notamment la question des causes profondes de la tourmente révolutionnaire des années 1789-1815 et de ses résultats. Il examine par ailleurs la question de la diversité des approches et des tentatives d'interprétation du phénomène révolutionnaire. En dernier lieu, la Révolution est perçue comme une matrice et un point de référence pour les mouvements révolutionnaires du XIX^e siècle, depuis la Révolution de 1830 jusqu'à la Commune de 1871 en passant par la Révolution de 1848.

Semestre 6

▪ Section de Traduction et Traductologie

(641092) *INTRODUCTION À L'ACTE DE TRADUIRE (VERSION)*

Enseignante : M. Papadima

Pour le descriptif, se reporter au semestre 4.

(641060) *LES OUTILS DU TRADUCTEUR*

Enseignante : A.-V. Pantazara

Initiation aux outils informatiques d'aide à la traduction. L'objectif de ce module est de permettre aux étudiants de se familiariser avec la recherche linguistique et documentaire sur le Web, les ressources électroniques (dictionnaires et corpus de textes), les outils linguistiques de rédaction et de révision de texte, les systèmes de traduction automatique (TA) et les outils de traduction assistée par ordinateur (TAO). La présence aux cours est obligatoire. Nombre de places limité.

(641066) *STYLISTIQUE ET TRADUCTION*

Enseignant : G. Varsos

Étude de problèmes théoriques et pratiques concernant le défi que constitue le style littéraire du point de vue de la traduction et de ses enjeux. Nous abordons certaines questions générales de rhétorique

littéraire tout en se concentrant sur des textes ou auteurs choisis en fonction des particularités de leurs styles et époques. Nous tâchons de combiner l'analyse littéraire à la critique de la traduction en travaillant aussi bien sur des traductions déjà publiées que sur celles proposées par les étudiant(e)s.

(641068) *TRADUCTION DU GREC VERS LE FRANÇAIS (THÈME)*

Enseignante : A.-V. Pantazara

Entraînement à la traduction du grec vers le français. À partir de textes actuels et authentiques relevant de domaines variés (plus ou moins spécialisés), étudiés par dossiers thématiques, ce module vise aux objectifs suivants : perfectionner la compétence écrite en français, aborder des questions de lexique, de syntaxe et d'expression, traiter de manière systématique les notions d'erreur linguistique et de faute de traduction et développer la capacité des étudiants à analyser et à justifier leurs choix de traduction.

▪ **Section d'Histoire de la civilisation française**

(641074) *HISTOIRE, POLITIQUE ET LITTÉRATURE AU XIX^e SIÈCLE*

Enseignante : D. Provata

Ce cours se propose d'étudier comment la politique, l'histoire et la littérature se rencontrent dans l'œuvre de certains écrivains et penseurs du XIX^e siècle qui, grâce à leur participation active dans la vie politique française, ont contribué efficacement à la formation de l'idéologie dominante de leur époque. On s'attachera à examiner la place de la politique dans les œuvres littéraires, les questions politiques et sociales qui préoccupent les écrivains, le rôle de la presse dans la relation littérature-politique ainsi que la place de l'écrivain dans la réalité politique de son temps. Dans le cadre du cours seront étudiés des textes de Victor Hugo, Lamartine, Chateaubriand, Mme de Staël, Benjamin Constant, George Sand, Eugène Sue, Balzac, Zola et autres.

(641072) *ART ET SOCIÉTÉ*

Enseignante : I. Apostolou

Privilégiant la peinture, ce cours a pour but de présenter un panorama général de la création artistique française des années 1880 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Après une courte introduction à l'art de la première moitié du XIX^e siècle et à la peinture réaliste de l'École de Barbizon, nous aborderons l'impressionnisme dans sa diversité avant de s'ouvrir au post-impressionnisme. Ensuite, à partir des analyses des chefs-d'œuvre de la peinture française, nous étudierons les différents

mouvements de la première moitié du XX^e siècle (Fauvisme, Expressionnisme, Cubisme, Dada, Surréalisme, Abstraction). De plus, le cours, qui traitera de questions théoriques et techniques, cherchera à mettre en évidence le contexte historique, qui a favorisé la création artistique, et à examiner les rapports entre la production des peintres et une société en pleine mutation.

Objectifs : reconnaître les différents courants artistiques du dernier quart du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Étude du lien entre la société et la production artistique. Analyse d'œuvres d'art.

Mode d'évaluation : contrôle continu et/ou examen final, exposé oral (optionnel).

▪ Section de Littérature française

(641073) *TEXTES LITTÉRAIRES DU XVIII^e SIÈCLE*

Enseignante : M. Malkoyanni

Textes écrits par les écrivains du XVIII^e siècle, révélateurs de leurs efforts d'éclairer la société et de rendre ses membres des citoyens raisonnables sans peurs, ni préjugés.

(641070) *LA POÉSIE DU PARNASSE ET DU SYMBOLISME.
PRODUCTION LITTÉRAIRE DU RÉALISME ET DU NATURALISME*

Enseignante : F. Tabaki-Iona

Les mouvements poétiques du Parnasse et du Symbolisme.

Les mouvements littéraires du Réalisme et du Naturalisme.

Approche méthodologique plurielle du texte littéraire. Étude des textes représentatifs.

Semestre 7

▪ Section de Langue française et de Linguistique

(641085) *PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FLE*

Enseignante : A. Proscolli

Ce cours répond au besoin de faire développer chez l'enseignant la compétence d'appliquer ses connaissances aux pratiques d'enseignement. Plus précisément, les étudiants sont invités à examiner les potentialités et à envisager des modalités de mise en valeur des principes et des concepts fondamentaux de la Didactique des langues en vue de la planification de l'enseignement/apprentissage de la langue :

objectifs d'enseignement en termes de compétences à faire développer chez l'apprenant/utilisateur de la langue, contenus d'enseignement et types de matériel didactique, activités de communication langagière, méthodes, techniques et stratégies d'enseignement, équipement et supports d'enseignement de la langue, types et modes d'évaluation des acquisitions/apprentissages langagiers...

L'accent est mis sur l'approche de perspective actionnelle qui invite l'apprenant à utiliser activement la langue pour accomplir des activités et des tâches centrées sur le sens et qui correspondent à celles de la vie réelle. De ce point de vue, elles constituent un facteur d'activation et de motivation pour l'apprentissage des langues (*Approche par les tâches, Learning by design*).

(6410100) STAGE D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE EN FLE

Enseignante : A. Proccoli

Ce cours propose aux étudiants/futurs enseignants de FLE des occasions de mise en pratique de la formation théorique acquise lors des cours de Didactique des Langues et a comme objectifs principaux :

- se familiariser avec l'espace scolaire, les formalités et les modalités de l'enseignement des langues,
- observer des enseignants de FLE dans l'exercice de leur fonction,
- réfléchir sur les possibilités de mise en valeur des hypothèses théoriques de la Didactique des Langues (théories linguistiques, de l'apprentissage langagier, sur l'acquisition des L2...),
- s'entraîner à l'application des connaissances et des compétences acquises pendant sa formation.

Plus précisément, dans le cadre de ce cours, les étudiants

- suivent, en s'appuyant sur une grille d'observation mise à leur disposition, des enseignements de FLE dans des établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire, et
- doivent dispenser des enseignements de FLE (en collaboration avec le professeur responsable) dans les classes d'accueil des deux niveaux d'enseignement.

L'évaluation de la participation des étudiants au cours et au stage se fait sur la base des rapports des professeurs (du primaire et du secondaire) concernant les enseignements dispensés par les étudiants, et des devoirs individuels et collaboratifs/coopératifs de ces derniers qui comprennent :

- description et analyse critique des processus pédagogique et didactique des enseignements suivis et dispensés (eu égard aux objectifs fixés) ;
- création de matériel didactique pour les enseignements pris en charge ;

- réalisation d'études/recherches sur des approches/pratiques didactiques, méthodologiques et pédagogiques.

▪ Section de Traduction et Traductologie

(641095) *TRADUCTION DE TEXTES SPÉCIALISÉS*

Enseignante : A.-V. Pantazara

Pour le descriptif, se reporter au semestre 5.

(641097) *LITTÉRATURE FRANÇAISE CONTEMPORAINE ET TRADUCTION*

Enseignante : M. Papadima

Pour le descriptif, se reporter au semestre 5.

(641099) *ANALYSE CRITIQUE DE TRADUCTIONS D'ŒUVRES LITTÉRAIRES ET APPROCHES THÉORIQUES*

Enseignante : M. Papadima

Pour le descriptif, se reporter au semestre 5.

▪ Section d'Histoire de la civilisation française

(641089) *HISTOIRE DE LA COLONISATION FRANÇAISE*

Enseignante : I. Botouropoulou

Axé sur le mouvement des idées, ce module offre aux étudiants un aperçu des différentes phases de la politique coloniale de la France depuis le XVI^e jusqu'au XX^e siècle. Plus précisément, sont abordées les questions suivantes :

- La politique expansionniste de la France à travers ses colonies du XVI^e au XX^e siècle aux différents coins du monde, ainsi que les conséquences sociales, économiques, religieuses et culturelles pour les pays colonisés.
- La position de l'État officiel, de la Société et de l'Église français envers la traite et l'esclavage.
- La situation dans les colonies après leur indépendance et les nouveaux paramètres émergés.

Pour l'évaluation de l'étudiant : l'assiduité est obligatoire, ainsi qu'un exposé oral en classe.

▪ Section de Littérature française

(641091) *L'ESTHÉTIQUE DU MODERNE ET DU MÉTA-MODERNE DANS LE THÉÂTRE DU XX^e SIÈCLE*

Enseignante : I. Paspaspyridou

Le cours comprend deux parties : d'une part, le parcours systématique du théâtre français du XX^e siècle (du théâtre néoromantique au théâtre contemporain) ; de l'autre, l'étude de l'œuvre de B.-M. Koltès, *Dans la solitude des champs de coton*.

Travaux pratiques : explication d'extraits de pièces de théâtre, initiation à la technique du commentaire composé.

(641093) *NOUVELLES ÉCRITURES POÉTIQUES ET ROMANESQUES AU XX^e ET AU XXI^e SIÈCLE*

Enseignants : D.-K. Roboly, H. Tatsopoulou

Ce module se propose d'examiner les formes d'écriture novatrices qui ont renouvelé la poésie et le roman français au XX^e et au XXI^e siècle. On étudiera l'évolution du discours poétique et romanesque durant cette période, tout en mettant en évidence les nouvelles tendances stylistiques ainsi que l'originalité des moyens d'expression utilisés, compte tenu du contexte culturel, idéologique et esthétique.

Étude de poèmes et de textes en prose représentatifs – Commentaire composé.

Semestre 8

▪ Section de Traduction et Traductologie

(641092) *INTRODUCTION À L'ACTE DE TRADUIRE (VERSION)*

Enseignante : M. Papadima

Pour le descriptif, se reporter au semestre 4.

(641060) *LES OUTILS DU TRADUCTEUR*

Enseignante : A.-V. Pantazara

Pour le descriptif, se reporter au semestre 6.

(641066) *STYLISTIQUE ET TRADUCTION*

Enseignant : G. Varsos

Pour le descriptif, se reporter au semestre 6.

(641068) *TRADUCTION DU GREC VERS LE FRANÇAIS (THÈME)*

Enseignante : A.-V. Pantazara

Pour le descriptif, se reporter au semestre 6.

▪ **Section d'Histoire de la civilisation française**

(641098) *HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS ET DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN GRÈCE (XIX^e-XX^e SIÈCLES)*

Enseignante : D. Provata

Dans ce cours, qui intéressera en particulier ceux qui se destinent à une carrière enseignante, on abordera quelques thèmes fondamentaux de l'histoire de l'enseignement en France d'une part, et d'autre part de l'histoire de l'enseignement du français en Grèce. Après avoir brièvement évoqué l'organisation scolaire sous l'Ancien régime, nous aborderons les étapes de la création et du développement d'un système d'instruction publique en France et de la naissance d'un corps enseignant. Sera également examiné le rôle de l'enseignement dans les transformations sociales aux XIX^e et XX^e siècles. Pour ce qui est de l'histoire de l'enseignement du français en Grèce, nous étudierons les facteurs qui ont permis la diffusion de la langue française dans le pays (institutions scolaires et culturelles, manuels d'apprentissage), ainsi que le rôle des enseignants en tant que médiateurs culturels. Les étudiants seront ainsi initiés à l'histoire des relations interculturelles entre la France et la Grèce.

(6410102) *LE RÔLE DE L'ÉGLISE ET LE POUVOIR POLITIQUE EN FRANCE*

Enseignante: I. Botouropoulou

Axé sur le mouvement des idées, ce module présente et commente – à travers des livres, des personnalités, des mentalités et des circonstances historiques – les événements qui ont abouti à la séparation de l'Église et de l'État par le vote du gouvernement de la fameuse « loi de 1905 », qui régla une fois pour toutes la liberté de conscience chez les citoyens français.

La question religieuse joua depuis le début un rôle important en France et fut la cause de grands troubles et de conflits sanglants. Le vote, donc, de cette loi eut des conséquences déterminantes dans la société française concernant l'éducation, la religion et la culture surtout, contribuant en même temps à la formation de l'identité du citoyen français d'aujourd'hui.

Pour l'évaluation de l'étudiant l'assiduité est obligatoire, ainsi qu'un exposé oral en classe.

▪ Section de Littérature française

(6410104) *LITTÉRATURE COMPARÉE*

Enseignante : H. Tatsopoulou

L'image du jeu dans la littérature européenne. Étude de trois récits : Balzac, *La Peau de chagrin* (1831), Dostoïevski, *Le Joueur* (1867), Zweig, *Le Joueur d'échecs* (1943).

Le jeu est une notion fondamentale de la vie humaine et un aspect inhérent au processus de l'écriture littéraire. Activité ludique et passion tragique, il définit souvent l'existence de l'homme qui se laisse prendre, avec légèreté ou gravité, au jeu de la vie et de la mort. Dans la période romantique et post-romantique, l'homme est un joueur incorrigible emmené par une foule de passions déchaînées qui l'entraînent inexorablement à sa perte. Mais tel n'est-il pas le destin inévitable de tout joueur véritable, perdant par définition ?

▪ Modules optionnels

Suivent, classés par type de semestre d'enseignement (hiver/printemps) et par Section, les descriptifs des modules optionnels⁷ offerts pendant l'année universitaire 2013-2014.

Semestres d'hiver

▪ Section de Langue française et de Linguistique

(64906) *ENSEIGNEMENT DES LANGUES ET APPROCHE INTERCULTURELLE*

Enseignante : M.-C. Anastassiadi

L'objectif premier de l'enseignement/apprentissage d'une langue étrangère est la communication. Afin que l'apprenant communique avec les membres d'un groupe qui ne maîtrisent pas sa langue maternelle, il devra, en plus de la connaissance de la langue étrangère, être en mesure de reconnaître et percevoir les systèmes de classement qui gèrent ce groupe social.

Plus précisément, ce module se propose d'examiner :

- les principaux concepts-clés de l'enseignement interculturel (*civilisation, culture, multiculturalisme, stéréotypes, identité, altérité, prise de conscience interculturelle, etc.*) ;
- la place des concepts de *civilisation* et *culture* dans les différentes méthodologies et approche(s) d'enseignement/apprentissage du FLE ;
- la conception d'activités de classe, dans la cadre de la sensibilisation à l'approche interculturelle et à l'acquisition d'une compétence de communication interculturelle.

(641025) *LES EXPRESSIONS FIGÉES POUR ENSEIGNER LE FLE ET POUR TRADUIRE*

Enseignante : A. Moustaki

Dans ce module, nous étudions le phénomène du figement, phénomène qui caractérise toutes les langues naturelles, à l'aide de la théorie du lexique-grammaire qui décrit des langues naturelles et vise à leur traduction automatique. Nous avons adapté, dans le cadre de ce cours, ce modèle théorique à l'enseignement-apprentissage du FLE et à la traduction.

7. À l'exception de ceux qu'offrent d'autres Départements de la Faculté des Lettres, sur le contenu desquels les étudiants se renseigneront auprès des enseignants responsables.

Sont analysés, d'abord, les paramètres qui doivent être pris en compte pour la traduction des expressions idiomatiques du français en grec, plus précisément, la signification d'une expression imagée, l'image/métaphore, sa connotation, le niveau de langue, sa fréquence, des éléments culturels véhiculés, et enfin, son fonctionnement dans un contexte précis.

Nous apprenons, par la suite, à repérer des expressions imagées dans des extraits littéraires mais aussi dans la presse française et nous nous familiarisons avec des outils aidant à leur stockage et à leur traitement, tels que scoop.it et google.doc.

Nous nous focalisons, enfin, sur la structure syntaxique des expressions figées dans le but de laisser apparaître leur « régularité » morphosyntaxique.

But du cours : des devoirs des étudiantes et étudiants qui illustreront ou traiteront des expressions figées à travers : a) des power-points, b) l'enrichissement d'un dictionnaire bilingue déjà fait en classe sur les expressions idiomatiques, c) des textes écrits choisis librement par eux.

(641057) GRAMMAIRE DE L'ÉNONCIATION

Enseignante : R. Delveroudi

Le module s'adresse à des étudiants des semestres 5 et 7 ayant obtenu le module *Introduction à la linguistique théorique*. Sont étudiées des questions relatives à l'énonciation, à savoir à la manière dont une phrase s'inscrit dans une situation de communication précise, et dont cette dernière influence les éléments utilisés par le locuteur pour la construction de sa phrase. À la suite d'une introduction où sont présentées les courants théoriques du domaine (Émile Benveniste, Antoine Culioli), sont étudiés des phénomènes grammaticaux comme le temps, la personne, la modalité, le discours indirect et indirect libre.

L'évaluation du module s'effectue comme suit :

- 60 % pour l'épreuve écrite de fin de semestre,
- 20 % pour un devoir,
- 20 % pour l'assiduité aux cours.

(641059) INTRODUCTION AUX NOTIONS FONDAMENTALES DE LA DIDACTIQUE DU FLE

Enseignante : M. Vihou

On tente une approche des notions fondamentales de la didactique du FLE à travers l'observation de cours magnétoscopés, ainsi que l'analyse de programmes d'études, de manuels, etc. Le matériel proposé cultive le regard critique des étudiants sur des concepts relatifs à l'enseignement de la L2. Plus précisément, sont présentés :

- les besoins et les motifs de l'apprentissage,

- les objectifs didactiques et la compétence communicative des apprenants,
- les stratégies de l'enseignement/apprentissage,
- les activités didactiques,
- l'évaluation.

Les étudiants sont évalués à partir de devoirs proposés durant le semestre (40 %) et d'un exposé final (60 %).

▪ Section de Traduction et Traductologie

(641042) *LA TRADUCTION DE L'ESSAI*

Enseignant : G. Varsos

Ce cours examine l'essai (textes philosophiques inclus) en tant qu'objet de traduction. Nous étudions l'évolution du genre dans le cadre des littératures française et grecque pour ensuite porter notre attention sur des cas particuliers d'essais français choisis en fonction de leurs thématiques et époques. On combine l'analyse de l'original à celle de sa traduction, au niveau aussi bien stylistique que conceptuel, en travaillant sur des traductions déjà publiées ou proposées par des étudiant(e)s. Objet particulier pour cette année : essais portant sur la théorie et la critique de l'écriture littéraire.

(641050) *POÉTIQUE ET TRADUCTION*

Enseignant : G. Varsos

Quelles composantes de l'écriture poétique seraient les plus cruciales en vue de sa lecture et comment sont-elles abordées par différentes manières de traduire ? Le cours aborde cette question sur la base de travaux théoriques et méthodologiques afférents et de l'étude comparative de différentes traductions grecques de textes poétiques français. Texte de travail pour cette année : la poésie baudelairienne. Le cours est surtout adressé aux étudiants du 7^e semestre.

(641094) *ANALYSE ET PRODUCTION DE TEXTES EN GREC*

Enseignante : A.-V. Pantazara

Dans le processus de la traduction vers le grec, être capable de rédiger et de s'exprimer correctement en langue grecque (langue cible) est indispensable afin d'assurer la qualité du texte final. Ce module consiste à approfondir les connaissances des étudiants sur les différents niveaux d'analyse linguistique de la langue grecque (lexique, morphologie, syntaxe, sémantique, stylistique) ainsi que sur les conventions de l'écrit (orthographe, ponctuation) dans le but d'améliorer leur compétence linguistique et de leur faire éviter les fautes grammaticales et les erreurs de traduction les plus courantes.

Semestres de printemps

▪ Section de Langue française et de Linguistique

(641062) *PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT DU FLE*

Enseignante : M. Vihou

Il s'agit d'un atelier de pratiques d'enseignement réflexives, favorisant l'apprentissage actif et expérientiel. Le but du cours est le développement de la compétence pédagogique et didactique des étudiants, en tant que futurs enseignants de FLE. Les participants sont incités à étudier des pratiques qui privilégient la motivation et l'implication des apprenants.

Plus particulièrement, les pratiques d'enseignement exploitées visent :

- à la valorisation des connaissances et expériences antérieures
- à la mobilisation de l'imagination et de la créativité
- au renforcement d'un apprentissage conscient et autonome
- à la création d'un environnement convivial.

Pour l'évaluation finale du cours, la note moyenne des devoirs réalisés, tout au long du semestre, compte pour 40 % et la note du devoir semestriel compte pour 60 %.

(641082) *ENTREPRENARIAT ET LANGUES ÉTRANGÈRES*

Enseignant : F. Komissopoulos / Tuteur : R.-N. Lacroix /

Coordinatrice : M. Vihou

L'entrepreneuriat est un mode de vie que tout le monde peut adopter dans le but de diversifier et d'améliorer sa vie professionnelle et personnelle. Le cours met les étudiants en contact avec des notions et des outils leur permettant d'avoir les meilleures chances de réussite et de développer ce start-up en une entreprise dynamique et, pourquoi pas, rentable.

Le but du cours : Il s'agit d'offrir aux étudiants toutes les connaissances nécessaires pour leur permettre de créer et de documenter un bon business plan.

Cela peut être accompli en atteignant deux objectifs partiels :

A) Par la création d'un business plan qui soit à la fois simple et bien structuré par tous les étudiants (travaillant en équipes de 2-3 personnes). Il faut bien comprendre que le business plan est l'outil essentiel pour décrire et documenter la nouvelle idée de création d'entreprise. En outre, au cours des dernières années, la conception d'un business plan présuppose une série d'actions qui sont souvent associées à la viabilité de l'entreprise (les prêts aux entreprises, les subventions, etc.). Mais ce qui est encore plus important, c'est que le business plan est un outil fiable pour les entrepreneurs eux-mêmes puisqu'il leur fournit une image claire de leurs objectifs commerciaux, définit les choses à

accomplir et contribue à une meilleure compréhension du domaine/secteur d'activité dans lequel s'inscrit l'entreprise. En même temps, il présente l'entreprise de façon objective et illustre les points forts et les points faibles liés à l'activité professionnelle, tout en permettant de contempler l'exploitation d'opportunités qui pourraient se présenter.

B) À travers les épreuves d'examen sur des questions élaborées au cours du semestre, avec notes et livres ouverts autorisés, où les étudiants sont appelés à réfléchir et proposer des solutions pratiques à des cas à résoudre provenant de problèmes réalistes d'entreprise.

Les sujets, outils et méthodes qui seront étudiés ou utilisés comprennent :

- Les notions fondamentales de l'entrepreneuriat
- Le business plan et la stratégie d'entrepreneuriat
- La procédure de l'organisation du business plan
- La description de l'entreprise (organisation et objectifs)
- Le contexte externe de l'entreprise
- L'analyse macro-économique
- L'analyse du marché
- L'analyse *Pest*
- La rentabilité du secteur d'activité
- La détermination de la place de l'entreprise sur le marché
- Le contexte interne de l'entreprise
- La description de l'idée innovatrice
- L'analyse SWOT
- L'analyse du point mort
- Le plan marketing
- La stratégie de ventes
- L'équipe de direction et la structure administrative de gestion de l'entreprise
- Le bilan d'activité initiale
- Les principaux indicateurs financiers de l'entreprise
- La définition et le cadrage de l'investissement
- Le choix de stratégie de risque et les scénarios alternatifs
- Les prévisions et les développements futurs

(641090) ANALYSE D'ERREURS

Enseignant : K. Forakis

Après une présentation concise du cadre théorique et des outils de recherche propres à l'analyse contrastive, à l'analyse d'erreurs et au courant plus récent d'étude des interlangues, le module se propose d'initier les étudiants aux techniques d'identification et d'examen d'écarts susceptibles de porter ou non l'empreinte de la L1 au sein de productions d'usagers hellénophones du français. L'approche, sensible

aux principales composantes de l'analyse linguistique (phonétique-phonologique, morphologique, syntaxique, sémantique, pragmatique), s'effectuera sur la base d'échantillons de production écrite comme orale se réclamant de différents niveaux d'apprentissage du français.

(6410110) *L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS*

Enseignante : A. Proscolli

La *Pédagogie différenciée* et l'*Apprentissage par la planification (Learning by design)* imposent actuellement l'intervention personnalisée de l'enseignant en classe de langue au niveau de la planification de l'enseignement, de la détermination des contenus d'enseignement et de la création de matériel didactique en fonction de la situation d'enseignement/apprentissage (public des apprenants, dispositifs de l'espace scolaire, objectifs d'enseignement...). L'ordinateur joue à cet effet un rôle important, c'est pourquoi nous proposons, dans le cadre de ce cours, la formation des étudiants/futurs enseignants sur les potentialités des TIC et leur exploitation en classe de FLE. Plus particulièrement, les étudiants sont entraînés :

- à repérer des services Internet et des outils de recherche de ressources multimédia et de données et matériaux – authentiques ou fabriqués – qui peuvent être didactisés pour l'enseignement du FLE ;
- à utiliser des logiciels (Microsoft Office, Hot Potatoes, Questy etc.) et des sites web pour la création de matériel didactique multimédia et interactif (ressources numériques) pour l'enseignement du FLE ;
- à exploiter des outils collaboratifs web 2.0 qui contribuent à l'apprentissage sociocognitif et coopératif.

L'évaluation des compétences acquises par les étudiants dans le cadre de cette formation se fait sur dossier de devoirs individuels (recherche sur la base de propositions didactiques prédéfinies) et collaboratifs/coopératifs (création de matériel didactique).

(6410125) *QUESTIONS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE - INITIATION À LA RECHERCHE LINGUISTIQUE*

Enseignants : F. Corblin (Université Paris IV-Sorbonne) et R. Delveroudi

Module à option s'adressant à des étudiant(e)s du semestre 8 qui ont déjà validé les modules *Introduction à la linguistique théorique* (64761) et *Syntaxe* (641067). Les étudiant(e)s des masters en linguistique de la Faculté des Lettres peuvent également suivre le cours en tant qu'auditeurs libres.

Objectif : Le cours vise à cultiver la réflexion linguistique et à initier les étudiant(e)s aux méthodes de la recherche linguistique, par la description et l'analyse de problèmes linguistiques précis.

Matériel d'étude : Bibliographie multiple.

Contenu : Le sujet retenu pour cette année se situe à l'intersection des niveaux de la syntaxe et de la sémantique et concerne, plus particulièrement, la relation complexe entre type de phrase et modalité. Il est bien connu que cette relation n'est pas univoque, puisque, par exemple, une phrase interrogative peut avoir une valeur assertive (p. ex. la phrase : *Quelle mère n'aime pas son enfant ?* signifiant que toutes les mères aiment leurs enfants) ou une valeur injonctive (la phrase : *Tu me passes le sel ?* ayant une valeur de demande). Nous allons, dans un premier temps, étudier divers cas, où la modalité de la phrase n'est pas celle prototypiquement liée à sa structure syntaxique, pour centrer notre intérêt, dans un deuxième temps, aux phrases exclamatives qui, souvent, empruntent les caractéristiques d'une phrase interrogative (p. ex. *Qu'est-ce qu'il pleut ! Quel chapeau il portait !*). Nous allons essayer de décrire, catégoriser et délimiter ces structures, en examinant les restrictions et les critères qui permettent ou qui bloquent l'interprétation exclamative.

La plupart des exemples sont pris dans la langue française, mais nous nous référerons souvent au grec, dans une perspective d'analyse contrastive.

Évaluation : La présence aux cours est obligatoire et l'évaluation portera principalement sur un travail original d'environ dix pages.

▪ Section de Traduction et Traductologie

(641040) *QUESTIONS DE THÉORIE : LANGUE, LITTÉRATURE, TRADUCTION*

Enseignant : G. Varsos

Étude de certaines questions fondamentales concernant la théorie de la langue et de la littérature ainsi que la portée de la problématique afférente en matière de la traduction et ses méthodes. L'accent est mis sur les relations entre tradition littéraire et histoire ainsi que sur le rôle que différents types d'approches du texte littéraire assument à cet égard. Textes de base, pour cette année : Georges Steiner et Walter Benjamin. Le cours est surtout adressé aux étudiants du 8^e semestre.

(6410108) *ATELIER DE TRADUCTION LITTÉRAIRE*

Enseignante : M. Papadima

Il s'agit d'une introduction à la profession du traducteur littéraire. Sont présentées toutes les étapes de l'activité traduisante et éditoriale, les

conditions et les hypothèses de travail d'un traducteur littéraire, les outils et les règles du métier. La classe monte un projet de traduction collective.

▪ Section d'Histoire de la civilisation française

(64909) *L'ÉVOLUTION DE LA CIVILISATION FRANÇAISE SUR LA BASE DES RÉGIONS*

Enseignant : N. Manitakis

Ce cours vise à familiariser les étudiants avec la géographie historique, physique, sociale et culturelle de la France. L'enseignement se fera à l'aide de cartes et d'images. L'assiduité est obligatoire et les examens sont oraux. Il sera aussi demandé aux étudiants de faire un exposé sur l'une des 22 régions de France.

(641052) *À LA DÉCOUVERTE DE L'ORIENT : XV^e-XIX^e SIÈCLES*

Enseignante : I. Apostolou

Les pérégrinations des voyageurs français en Orient méditerranéen sont liées aux rapports diplomatiques et commerciaux de la France d'abord avec l'Empire ottoman et puis avec l'État grec indépendant. Après avoir abordé des questions d'ordre théorique, nous analyserons les impressions et les descriptions des voyageurs (Tournefort, Choiseul-Gouffier, Volney, Chateaubriand, Lamartine, Nerval, Gautier). En nous appuyant sur des textes viatiques, nous étudierons notamment la présence diplomatique, politique et scientifique de la France au Levant. De plus, nous traiterons de l'expédition de Bonaparte en Égypte et des activités archéologiques des membres de l'École française en Grèce. En outre, nous nous intéresserons particulièrement à la présence de la Grèce dans la revue *Le Tour du monde* (1860-1914) et dans son supplément *À travers le monde*. Par ailleurs, dans une approche interdisciplinaire, qui s'appuie sur l'orientalisme d'Édouard Saïd et sur les théories postcoloniales, nous examinerons des questions d'identité et d'altérité. En outre, nous étudierons les textes des voyageuses et nous analyserons l'image de la femme de l'Orient comme projection de l'imaginaire occidental. Finalement, nous traiterons de la contribution de l'iconographie viatique au système des représentations de la littérature des voyages et à la formation de l'imaginaire occidental.

Objectif : étude du fonctionnement idéologique des récits des voyageurs et de leur contribution à la connaissance historique de l'Orient (Turquie, Grèce, Syrie, Palestine, Égypte). Analyse des récits des voyages comme sources documentaires.

Mode d'évaluation : examen final et exposé oral.

(641088) *LES RELATIONS FRANCO-HELLÉNIQUES AU XX^e SIÈCLE*

Enseignant : N. Manitakis

Ce cours tente d'aborder la question des relations franco-helléniques au XX^e siècle. Il se focalise notamment sur les questions bilatérales culturelles, scientifiques et éducatives. Parmi les questions traitées, on peut citer les migrations étudiantes, les conférences, la projection de films, les tournées des troupes de théâtre, le livre, les institutions scientifiques et éducatives, la coopération institutionnelle entre la France et la Grèce. Le cours vise à initier les étudiants à la rédaction de travaux historiques et à les familiariser avec les outils de la recherche scientifique.

▪ **Section de Littérature française**

(64984) *DE LA LITTÉRATURE AU CINÉMA : LE ROMAN FRANÇAIS ET SA REPRÉSENTATION SUR LE GRAND ÉCRAN*

Enseignante : F. Tabaki-Iona

Étude de l'adaptation cinématographique des œuvres littéraires; elle est effectuée à travers l'analyse des techniques, de différents modes de transition du texte écrit à l'écran, du repérage et de l'évaluation des modifications de certains éléments du texte littéraire dans son écriture cinématographique. Comment et avec quelles différences se transmet la réalité de la parole romanesque à celle de l'image ?

Parmi les films étudiés : *Les Misérables*, *Madame Bovary*, *Germinal*, *La Symphonie pastorale*, *Une Partie de campagne*, *Le Mépris*, *Jules et Jim*, *Stupeurs et Tremblements*, *L'Étranger*.

GUIDES D'ÉLABORATION DE CURSUS

▪ **Cursus à dominante linguistique**

Le programme offert par la **Section de Langue française et de Linguistique** au titre de l'année universitaire 2013-2014 se présente comme suit :

- **11 modules obligatoires** : 7 de langue, 2 de linguistique, 2 de didactique
- **5 modules obligatoires à option** :
 - (641032) *Histoire de la langue française* (semestre d'hiver)
 - (641067) *Syntaxe* (semestre d'hiver)
 - (641085) *Planification de l'enseignement du FLE* (semestre d'hiver)
 - (6410100) *Stage d'observation et de pratique en FLE* (semestre d'hiver)
 - (641030) *Morphologie* (semestre de printemps)
- **9 modules optionnels** :
 - (64906) *Enseignement des langues et approche interculturelle* (semestre d'hiver)
 - (641025) *Les expressions figées pour enseigner le FLE et pour traduire* (semestre d'hiver)
 - (641057) *Grammaire de l'énonciation* (semestre d'hiver)
 - (641059) *Introduction aux notions fondamentales de la didactique du FLE* (semestre d'hiver)
 - (641062) *Pratiques d'enseignement du FLE* (semestre de printemps)
 - (641082) *Entrepreneuriat et langues étrangères* (semestre de printemps)
 - (641090) *Analyse d'erreurs* (semestre de printemps)
 - (6410110) *L'utilisation des TIC dans l'enseignement du français* (semestre de printemps)
 - (6410125) *Questions de linguistique française - Initiation à la recherche linguistique* (semestre de printemps)
- **4 modules optionnels de la Section de Linguistique du Département de Langue et Littérature grecques** :
 - (64900) *Sociolinguistique* (semestre de printemps)
 - (641034) *Syntaxe I* (semestre de printemps)

- (641036) *Structure du grec moderne : phonologie, morphologie, sémantique, lexique* (semestre de printemps)
- (641043) *Linguistique cognitive* (semestre de printemps)

L'étudiant interpellé par les domaines de recherche de la Section de Langue française et de Linguistique construira son cursus de la manière que voici :

- 25 modules obligatoires (dont 11 de la Section de Langue française et de Linguistique)
- 8 modules obligatoires à option (dont 2 pourront être choisis parmi les 5 offerts par la Section l'année universitaire en cours)
- modules obligatoires à option ou modules optionnels parmi 14 modules (celui des cinq modules obligatoires à option qui n'a pas été choisi + 9 modules optionnels + 4 modules de la Section de Linguistique du Département de Langue et Littérature grecques, dont il ne peut pour autant choisir que 3).

Il s'ensuit que, pour l'obtention du Diplôme, un étudiant peut s'inscrire, au total, à **27 modules** qui relèvent des domaines de recherche de la Section de Langue française et de Linguistique. Et ce, sans compter certains modules apparentés de la Section de Traduction et Traductologie (ainsi *Syntaxe contrastive et traduction* ou *Terminologie, lexicographie, traduction*).

▪ Cursus à dominante traductionnelle

Le programme offert par la **Section de Traduction et Traductologie** au titre de l'année universitaire 2013-2014 se présente comme suit :

- **2 modules obligatoires :**
 - (641061) *Syntaxe contrastive et traduction* (semestre 4)
 - (641075) *Traduction : théorie et pratique* (semestre 5)
- **7 modules obligatoires à option :**
 - (641097) *Littérature française contemporaine et traduction* (semestre d'hiver)
 - (641099) *Analyse critique de traductions d'œuvres littéraires et approches théoriques* (semestre d'hiver)
 - (641095) *Traduction de textes spécialisés* (semestre d'hiver)
 - (641060) *Les outils du traducteur* (semestre de printemps)
 - (641092) *Introduction à l'acte de traduire (version)* (semestre de printemps)

- (641068) *Traduction du grec vers le français (thème)* (semestre de printemps)
- (641066) *Stylistique et traduction* (semestre de printemps)
- **5 modules optionnels :**
 - (641042) *La traduction de l'essai* (semestre d'hiver)
 - (641050) *Poétique et traduction (Baudelaire)* (semestre d'hiver)
 - (641094) *Analyse et production de textes en grec* (semestre d'hiver)
 - (641040) *Questions de théorie : langue, littérature, traduction* (semestre de printemps)
 - (6410108) *Atelier de traduction littéraire* (semestre de printemps)

Chaque étudiant peut élaborer son cursus selon ses propres intérêts. Étant donné que les étudiants doivent choisir au moins 2 modules obligatoires à option parmi ceux de notre Section, on propose le parcours suivant à titre purement indicatif :

Pour les étudiants qui souhaitent acquérir une formation de base en traduction

Un cursus indicatif pourrait comprendre les modules obligatoires à option suivants :

- *Introduction à l'acte de traduire (version)*
- *Stylistique et traduction* ou *Analyse critique de traductions d'œuvres littéraires et approches théoriques*
- *Les outils du traducteur*

Parmi les modules optionnels, on propose :

- *Analyse et production de textes en grec*

Pour les étudiants qui souhaitent acquérir une spécialisation en traduction littéraire

Un cursus indicatif pourrait comprendre les modules obligatoires à option suivants :

- *Introduction à l'acte de traduire (version)*
- *Littérature française contemporaine et traduction*
- *Stylistique et traduction* ou *Analyse critique de traductions d'œuvres littéraires et approches théoriques*

Parmi les modules optionnels, on peut choisir entre :

- *La traduction de l'essai*
- *Atelier de traduction littéraire*
- *Poétique et traduction (Baudelaire)*
- *Questions de théorie : langue, littérature, traduction*

Pour les étudiants qui souhaitent acquérir une spécialisation en traduction technique

Un cursus indicatif pourrait comprendre les modules obligatoires à option suivants :

- *Introduction à l'acte de traduire (version)*
- *Traduction de textes spécialisés*
- *Les outils du traducteur*

Notons, enfin, que les modules obligatoires à option peuvent être choisis en tant que modules optionnels, afin que soit complété le nombre de modules exigé par le Programme d'études pour l'obtention du Diplôme.

N.B. Il se peut que le parcours proposé ci-dessus varie d'une année universitaire à l'autre au sujet des modules obligatoires à option et des modules optionnels.

▪ **Cursus à dominante historique/culturelle**

En ce qui concerne la **Section d'Histoire de la civilisation française**, les étudiants se doivent d'obtenir les **6 modules obligatoires** que voici :

- (641013) *De la féodalité à la monarchie absolue. Institutions politiques et mutations sociales en France du Moyen Âge au XVII^e siècle*
- (641019) *Approches de la France contemporaine à travers les textes*
- (641012) *Société et politique du Siècle des lumières à la Révolution française 1715-1815*
- (641031) *Le XIX^e siècle : des débuts du parlementarisme à la belle époque (1815-1914)*
- (641035) *Aspects de la vie culturelle en France contemporaine*
- (641026) *Vie sociale, politique et culturelle en France au XX^e siècle*

Les étudiants sont en outre tenus de choisir **2 des modules obligatoires à option** suivants :

- (641069) *Histoire du genre, XVIII^e-XX^e siècles*
- (641071) *Histoire de la Révolution française*
- (641072) *Art et société*
- (641074) *Histoire, politique et littérature au XIX^e siècle*
- (641089) *Histoire de la colonisation française*
- (641098) *Histoire de l'enseignement français et de l'enseignement du français en Grèce (XIX^e-XX^e siècles)*
- (6410102) *Le rôle de l'église et le pouvoir politique en France*

La Section propose également les **modules optionnels** ci-dessous :

- (64909) *L'évolution de la civilisation française sur la base des régions*
- (641052) *À la découverte de l'orient : XV^e-XIX^e siècles*
- (641088) *Les relations franco-helléniques au XX^e siècle*

À noter que les étudiants peuvent choisir les modules obligatoires à option en tant que modules optionnels. Autrement dit, en plus des trois modules obligatoires à option, ils peuvent choisir le reste des modules de cet ordre comme modules optionnels.

■ **Cursus à dominante littéraire**

Le programme offert par la **Section de Littérature française** au titre de l'année universitaire 2013-2014 se présente comme suit :

- **6 modules obligatoires :**
 - (641023) *De l'analyse de textes littéraires à la production de discours scientifique* (semestre 1)
 - (641017) *De l'idéal chevaleresque du Moyen Âge à l'humanisme de la Renaissance* (semestre 1)
 - (641014) *Valeurs et archétypes dans les textes du théâtre classique français* (semestre 2)
 - (641037) *Le Siècle des lumières en France* (semestre 3)
 - (641033) *Thématique et esthétique du romantisme* (semestre 3)
 - (641028) *Des avant-gardes au postmodernisme en littérature (roman-poésie)* (semestre 4)
- **5 modules obligatoires à option :**
 - (641091) *L'esthétique du moderne et du méta-moderne dans le théâtre du XX^e siècle* (semestre d'hiver)
 - (641093) *Nouvelles écritures poétiques et romanesques au XX^e et au XXI^e siècle* (semestre d'hiver)
 - (641070) *La poésie du parnasse et du symbolisme. Production littéraire du réalisme et du naturalisme* (semestre de printemps)
 - (641073) *Textes littéraires du XVIII^e siècle* (semestre de printemps)
 - (6410104) *Littérature comparée* (semestre de printemps)
- **1 module optionnel**
 - (64984) *De la littérature au cinéma : le roman français et sa représentation sur le grand écran* (semestre de printemps)

Sont également proposés à titre indicatif les modules suivants offerts par d'autres départements :

- **1 module optionnel** de la Section de Littérature néo-hellénique du Département de Langue et Littérature grecques :
 - (64792) *Littérature néo-hellénique / Textes représentatifs du XIX^e ou du XX^e siècle* (semestre d'hiver)
- **2 modules optionnels** du Département de Langue et Littérature allemandes :
 - (6410119) *Littérature du XVIII^e siècle* [en allemand] (semestre d'hiver)
 - (6410122) *Littérature du XIX^e siècle* [en allemand] (semestre d'hiver)
- **3 modules optionnels** du Département de Langue et Littérature italiennes :
 - (6410114) *Histoire de la littérature italienne I* [en grec] (semestre d'hiver)
 - (6410115) *Histoire de la littérature italienne II* [en grec] (semestre de printemps)
 - (6410118) *Mouvements innovants et tendances de la littérature italienne du XX^e siècle* [en grec] (semestre de printemps)
- **1 module optionnel** de la Section de Philosophie du Département de Philosophie, Sciences de l'éducation et Psychologie :
 - (64807) *Initiation à la philosophie européenne* (semestre de printemps)

L'étudiant interpellé par les domaines de recherche de la Section de Littérature française construira son cursus de la manière que voici :

- 25 modules obligatoires (dont 6 de la Section de Littérature française)
- 8 modules obligatoires à option (dont 2 pourront être choisis parmi les 5 offerts par la Section l'année universitaire en cours)
- modules obligatoires à option ou modules optionnels (dont les 3 de la Section de Littérature française – les 2 non choisis des 5 modules obligatoires à option de la Section + module optionnel de la Section – et les 7 modules d'autres départements)

Il s'ensuit que, pour l'obtention du Diplôme, un étudiant peut s'inscrire, au total, à **18 modules** qui relèvent des domaines de recherche de la Section de Littérature française.

CAS SPÉCIFIQUES D'ADMISSION AU DÉPARTEMENT

▪ D.O.A.T.A.P.⁸

Les étudiants tenus de se conformer, pour obtention d'équivalence, à des décisions émanant de D.O.A.T.A.P. sont priés de s'adresser au secrétariat du Département.

▪ Examens d'admission de diplômés de l'Enseignement supérieur

Les diplômés des divers établissements de l'Enseignement supérieur peuvent s'inscrire au semestre 1 du Département de Langue et Littérature françaises sur examen d'admission (décision du 14/11/2011 de l'A.G.). Les inscriptions des diplômés d'universités ou d'I.U.T., ou bien d'établissements équivalents, grecs ou étrangers, tout comme celles des diplômés de Facultés de niveau bac+2, ne peuvent dépasser 12 % du nombre des étudiants normalement admis au Département au titre d'une année universitaire donnée.

Pour être admis au semestre 1, les candidats doivent obtenir les trois modules que voici :

- (641015) *Écrit I : textes et grammaire* (semestre 1)
- (641013) *De la féodalité à la monarchie absolue. Institutions politiques et mutations sociales en France du Moyen Âge au XVII^e siècle* (semestre 1)
- (641017) *De l'idéal chevaleresque du Moyen Âge à l'humanisme de la Renaissance* (semestre 1)

Les candidats admis au semestre 1 sont tenus, quelle que soit leur Faculté d'origine, de suivre le Programme d'études du Département et de réussir au contrôle des connaissances des 22 modules obligatoires qui restent, ainsi que des modules obligatoires à option et optionnels nécessaires à l'accumulation des 240 ECTS requis pour l'obtention du Diplôme.

8. Organisme interuniversitaire chargé des équivalences de diplômes étrangers.

Pièces justificatives requises pour le dépôt de candidature :

- Copie certifiée conforme du Diplôme (la note doit être indiquée en chiffres).
- Décision du service compétent (D.O.A.T.A.P.) sur l'équivalence de tout diplôme délivré à l'étranger.

La date des examens d'admission est fixée par décret ministériel.

FORMATIONS MASTER ET DOCTORAT AU DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

▪ Formations Master 2 (bac+5)

1. Master « Langue et Littérature françaises »

Ce master se compose des filières suivantes :

- a) Didactique du français langue étrangère
- b) Littérature française
- c) Histoire de la civilisation française

Effectif : 5 étudiants maximum par filière, soit 15 au total.

Directrice : Professeure adjointe D. Provata, Département de Langue et Littérature françaises de l'Université d'Athènes

Informations/Secrétariat : M. Skourioti, tél. 210 7277457, M. Balafouti, tél. 210 7277423

2. Master franco-hellénique « Enseignants de langue en Europe : formation à la diversité linguistique et culturelle des publics scolaires »

Ce master est organisé en partenariat avec l'Université d'Angers et il est articulé sur deux semestres : le 1^{er} se déroule à Angers et le 2nd à Athènes.

Effectif : 10 étudiants maximum par établissement chaque année.

Responsables scientifiques

Université d'Athènes :

Professeure adjointe M.-Ch. Anastassiadi, Département de Langue et Littérature françaises

Université d'Angers :

Professeur E. Vernadakis, Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines, (emmanuel.vernadakis@univ-angers.fr)

Informations/Secrétariat : Ch. Pragianni, tél. 210 7277793

3. Master interdépartemental « Traduction et Traductologie »

Ce master propose trois langues de travail :

- a) français
- b) anglais
- c) allemand

Le nombre d'étudiants admis s'élève à 15 (5 par filière).

Présidente de la commission spéciale interdépartementale : Professeure adjointe M. Papadima, Département de Langue et Littérature françaises de l'Université d'Athènes

Informations/Secrétariat : Ch. Pragianni, tél. 210 7277793

Site web : www.translation.uoa.gr

■ Préparation d'une thèse de doctorat

Conformément à la loi 3685/2008 (article 9) et à la décision de l'Assemblée générale de composition spéciale (A.G.C.S.) du Département de Langue et Littérature françaises, les candidats au Diplôme de doctorat doivent :

1. être titulaires du Diplôme supérieur de spécialisation propre au C.S. de notre Département, voire à celui de tout autre département universitaire équivalent en Grèce ou à l'étranger ;
2. rédiger une thèse originale, conformément aux décisions y afférentes de l'A.G.C.S. du Département et à la procédure de l'article 9 de la loi 3685/2008, qui prévoit les points suivants :

1. a) L'intéressé dépose la fiche de candidature au D.D. au secrétariat du département où il désire préparer sa thèse, tout en exposant les grandes lignes de son projet de recherche.

L'A.G.C.S. du département vérifie si le profil du candidat remplit les conditions requises pour l'inscription en thèse, telles que les stipule le Règlement du C.S.

b) Les inscriptions en thèse sont ouvertes en principe aux détenteurs de D.S.S. Le Règlement du C.S. autorise, à titre exceptionnel et sur avis motivé de l'A.G.C.S., l'inscription en thèse de candidats ne justifiant pas de D.S.S. Les diplômés des T.E.I. [*i.e.* I.U.T.] ou d'autres structures équivalentes peuvent se porter candidats au doctorat à la condition d'être titulaires d'un D.S.S.

2. Tout doctorant se voit assigner, par l'A.G.C.S., un jury consultatif de trois membres ayant pour tâche de diriger et de superviser les travaux de recherche. Le jury consultatif se compose du directeur de thèse – qui est membre du Personnel enseignant chercheur du département correspondant, et appartient au grade de Professeur (toutes classes confondues) – et de deux autres

membres qui peuvent soit faire partie du corps des enseignants-chercheurs du même ou d'un autre département universitaire, grec ou étranger, soit être Professeurs des universités retraités ou membres du Personnel enseignant des T.E.I. et assimilés ou chercheurs de classe A, B et C, titulaires de doctorat, exerçant dans un centre de recherches reconnu, grec ou étranger. Les membres de ce jury doivent avoir une spécialité qui relève plus ou moins directement du domaine dans lequel le candidat effectue ses recherches.

Un membre du Personnel enseignant chercheur peut diriger tout au plus cinq thèses.

3. a) Jury consultatif et doctorant déterminent de concert le sujet de la thèse.

b) La durée de préparation au D.D. est d'au moins trois années civiles complètes à compter de la date de constitution du jury consultatif. Sur décision de l'A.G.C.S., il peut être exigé des candidats au doctorat qu'ils obtiennent un ensemble précis de modules ou qu'ils participent à d'autres activités y afférentes, à titre complémentaire.

c) Pour les candidats non titulaires de D.S.S., inscrits en thèse à titre exceptionnel selon ce que stipule le paragraphe 1. b. ci-dessus, la durée minimale de préparation au D.D. est de quatre années civiles complètes à compter de la date de constitution du jury consultatif. En ce cas, le candidat est tenu d'obtenir un ensemble précis de modules – déterminé par l'A.G.C.S. – dans le cadre du C.S. La durée des cours ne saurait dépasser la durée minimale de préparation au D.D.

d) Le doctorant se doit, si besoin est, de remplir un service d'enseignement dans le département où il prépare sa thèse, conformément au Règlement du C.S.

e) Sur décision de l'A.G.C.S. ainsi que des ministres de l'Éducation nationale et des Finances, le doctorant peut se voir assigner une fonction de lecteur auprès d'un membre du Personnel enseignant chercheur contre une rétribution horaire inscrite au budget de l'établissement.

f) À la fin de chaque année à compter de sa constitution, le jury consultatif établit, avec la collaboration du doctorant, un rapport sur la progression des travaux, qu'il remet à l'A.G.C.S.

4. a) La thèse accomplie, il est constitué par l'A.G.C.S., en vue de l'évaluation finale, un jury de soutenance composé de sept membres du Personnel enseignant chercheur, dont les trois membres du jury consultatif. Au moins quatre des sept membres doivent faire partie du corps des enseignants-chercheurs, et deux doivent être rattachés au département où la thèse a été préparée. Le reste des membres de ce jury peuvent soit faire partie du corps des enseignants-chercheurs de toute université grecque ou étrangère, soit être Professeurs des universités retraités ou membres du Personnel enseignant des T.E.I. et assimilés ou chercheurs de classe A, B et C, titulaires de doctorat, exerçant dans un centre de recherches reconnu, grec ou étranger. Les membres du jury de soutenance doivent tous avoir une spécialité qui relève plus ou moins directement du domaine dans lequel le candidat a effectué ses recherches.

b) Le doctorant soutient publiquement sa thèse, devant le jury appelé par la suite à juger de l'originalité de ses travaux et notamment de leur contribution aux progrès de la science concernée. Pour l'admission de la thèse de doctorat, il faut l'accord d'au moins cinq membres du jury de soutenance. Le candidat est officiellement nommé docteur par l'A.G.C.S. Les formalités relatives à la nomination sont définies au Règlement du C.S.

Tout au long de ses études dans le cycle doctoral, l'étudiant doit impérativement rester en contact avec son jury consultatif et, plus

particulièrement, avec son directeur de thèse, membre du Personnel enseignant chercheur dont la spécialité sera proche du sujet de la thèse. Une fois la thèse de doctorat achevée et le jury de soutenance constitué, le directeur de thèse établit un rapport argumenté pour présenter l'originalité des travaux du candidat et leur contribution aux progrès de la science dans le domaine concerné.

Au cours de la soutenance, on juge de l'originalité de la thèse, de son apport à la science et de sa contribution à la recherche sur un sujet donné présentant une unité scientifique. À cet effet, on exige qu'il soit fait mention dans la thèse des sources et de la bibliographie utilisées par l'auteur de manière à pouvoir s'assurer de l'authenticité de ce qui y est développé, estimer l'apport scientifique personnel de l'auteur en quantité et en qualité, enfin, former un jugement sur l'originalité réelle et l'apport de la thèse à la science. Un avis motivé est requis en cas d'élimination.

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À DES PROGRAMMES

▪ Programmes de coopération interuniversitaire

Conformément à la loi 2083/1992 sur la mobilité des étudiants, le Département de Langue et Littérature françaises participe à dix-huit (18) programmes de coopération interuniversitaire qui prévoient l'échange surtout d'étudiants, mais aussi d'enseignants et, de façon générale, facilitent la coopération dans le domaine de l'Enseignement supérieur au sein de l'Union européenne. Chacun de ces programmes offre aux étudiants de notre Département la possibilité de participer à un échange s'étendant sur un ou deux semestres. Les étudiants choisissent les modules dont ils suivront les cours à l'université d'accueil en fonction de leurs propres intérêts scientifiques et, une fois de retour, peuvent conserver la note obtenue.

Une séance d'information sera organisée afin que soient présentés aux étudiants intéressés les perspectives scientifiques de chaque programme, les conditions de participation, enfin, les modules de l'établissement d'accueil susceptibles d'être tenus pour équivalents à ceux de notre Département. On peut également consulter le site des Relations européennes : <http://www.interel.uoa.gr/erasmus.html>

Notons que l'aide financière octroyée aux étudiants n'est pas destinée à couvrir l'ensemble des frais de séjour, mais plutôt les dépenses supplémentaires qu'engendrent ordinairement les études à l'étranger.

Les programmes sont affichés au tableau suivant :

PROGRAMMES ERASMUS-SOCRATES

	Établissement d'accueil	Site web	Responsables
1.	Université de Mons-Hainaut (Belgique)	www.umh.ac.be	M. Papadima
2.	Vrije Universiteit Brussel (Belgique)	www.vub.ac.be	A. Proscolli
3.	Université d'Angers (France)	www.univ-angers.fr	M. Vihou
4.	Université Michel de Montaigne - Bordeaux III (France)	www.montaigne.u-bordeaux.fr	M.-Ch. Anastassiadi
5.	Université de Haute Bretagne - Rennes II (France)	www.uhb.fr	M.-Ch. Anastassiadi
6.	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (France)	www.univ-avignon.fr	I. Apostolou
7.	Institut Catholique d'Études Supérieures (France)	www.ices.fr	G. Varsos
8.	Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) (France)	www.inalco.fr	G. Varsos
9.	Université de Paris-Sorbonne (Paris IV) (France)	www.paris-sorbonne.fr	R. Delveroudi
10.	Université de Picardie Jules Verne (France)	www.u-picardie.fr	I. Papaspyridou
11.	Université de Cergy-Pontoise (France)	www.u-cergy.fr	D. Provata
12.	Université Charles de Gaulle Lille III (France)	www.univ-lille3.fr	D. Provata
13.	Université de la Sorbonne Nouvelle (Paris III) (France)	www.univ-paris3.fr	A. Proscolli
14.	Université Jean Monnet de Saint-Étienne (France)	www.univ-st-etienne.fr	H. Tatsopoulou
15.	Universidadde Oviedo (Espagne)	www.uniovi.es	M.-Ch. Anastassiadi
16.	Universidad de Murcia (Espagne)	www.um.es	M Papadima
17.	Unwersytet Wroclawski (Pologne)	www.uni.wroc.pl	M Papadima

▪ **Entreprenariat et langues étrangères**

Dans le cadre de la coopération du Département de Langue et Littérature françaises avec l'Unité d'innovation et d'entreprenariat de l'Université d'Athènes (<http://www.moke.uoa.gr>), les étudiants qui ont accompli le 5^e semestre de leurs études peuvent s'inscrire au module optionnel (641082) *Entreprenariat et langues étrangères* (voir descriptif p. 73-74). Les étudiants de niveau licence et master, ainsi que les diplômés, peuvent aussi participer à des séminaires, à des journées d'études, etc. qui visent à promouvoir l'action entreprenante des titulaires du Département.

Responsable pédagogique : M. Vihou, maître de conférences.

▪ **Stage (Cadre de Référence Stratégique National)**

Les étudiants qui ont accompli leur 3^e année d'études peuvent participer au Programme de stage des étudiants du Département de Langue et Littérature françaises s'inscrivant dans le Cadre de Référence Stratégique National. Suite à la décision de l'A.G. du Département lors de sa réunion du 21/05/2012 et afin que les objectifs de ce Programme soient atteints, seuls les étudiants ayant obtenu les modules suivants peuvent entreprendre le stage :

a) Pour les étudiants de l'*ancien* Programme d'études :
(64867) *Approches méthodologiques de l'enseignement des langues étrangères*

ou

(64872) *Paramètres d'enseignement des langues étrangères*

b) Pour les étudiants du *nouveau* Programme d'études :
(641080) *Paramètres d'enseignement des langues étrangères*

Le stage organisé dans le Cadre de Référence Stratégique National est un travail rémunéré dont *la mise en place dépend, chaque année, des possibilités de financement.*

Responsable scientifique : Professeure F. Tabaki-Iona

Secrétariat : G. Gatou, D. Zisis

Bureau de stage : voir p. 13

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013-2014

Sur délibération du Conseil de l'Université d'Athènes et de la Faculté des Lettres, le calendrier universitaire 2013-2014 se présente comme suit :

1. SEMESTRE D'HIVER :

- *Période d'enseignement* : du lundi 16 décembre 2013 au vendredi 28 mars 2014 inclus
- *Session d'examens* : du lundi 31 mars au dimanche 13 avril 2014 inclus
- *Jours fériés* :
 - Congés de Noël et du Nouvel An : du lundi 23 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014 inclus
 - Fête universitaire des Trois Saints Hiérarques : le jeudi 30 janvier 2014
 - Lundi pur : le 3 mars 2014
 - Fête nationale : le mardi 25 mars 2014

2. SEMESTRE DE PRINTEMPS :

- *Période d'enseignement* : du lundi 14 avril au vendredi 11 juillet 2014 inclus
- *Session d'examens* : du lundi 14 juillet au vendredi 1^{er} août 2014 inclus
- *Jours fériés* :
 - Congé de Pâques : du mercredi 16 au mardi 22 avril 2014 inclus
 - Fête du 1^{er} mai : le jeudi 1^{er} mai 2014
 - Fête du Saint-Esprit : le lundi 9 juin 2014
- *Interruption des cours* : le jour des élections étudiantes et le lendemain

SERVICES NUMÉRIQUES

▪ Gestion numérique des secrétariats de l'Université d'Athènes

Après avoir obtenu leur numéro étudiant auprès du secrétariat du Département (inscription administrative), les étudiants doivent obligatoirement utiliser le site web <http://my-studies.uoa.gr> pour s'inscrire aux modules et avoir droit aux ouvrages correspondants distribués gracieusement (inscription pédagogique).

L'accès à ce service présuppose l'inscription des étudiants au système interne, à l'adresse électronique : <http://webadm.uoa.gr>⁹. L'inscription s'effectue une fois pour toutes selon la procédure suivante :

- A. Demande de nouveau compte
- B. Validation du compte par un mot de passe

Le nom d'utilisateur et le mot de passe assurent aux étudiants l'accès au système tout au long de leurs études au Département.

▪ Gestion numérique des ouvrages « Eudoxos »

« Eudoxos », www.eudoxos.gr, a été conçu dans l'intention d'assurer la distribution immédiate des ouvrages aux étudiants dûment inscrits. Le service informe les étudiants de la disponibilité des ouvrages auxquels ouvre droit l'inscription à chaque module, et leur permet de passer leur commande et de recevoir leurs ouvrages.

Pour se connecter à ce service, les étudiants devront saisir le nom d'utilisateur et le mot de passe obtenus lors de l'inscription au système de gestion numérique des secrétariats de l'Université d'Athènes.

9. Support technique : Centre de Fonctionnement et de Gestion du Réseau www.noc.uoa.gr

▪ E-CLASS de l'Université d'Athènes

La plateforme numérique de télé-enseignement asynchrone (e-class) est un système complet de gestion de cours électroniques. Une fois inscrits, les étudiants peuvent consulter les cours offerts à l'adresse : <http://eclass.uoa.gr>

▪ D'autres sites web utiles aux étudiants

- Site web central de l'Université d'Athènes : www.uoa.gr
- Siège de la Faculté des Lettres : www.deanphil.uoa.gr
- Département de Langue et Littérature françaises : www.frl.uoa.gr
- Bibliothèques universitaires et bases de données : www.lib.uoa.gr
- Bureau des programmes Erasmus-Socrates : www.interel.uoa.gr
- Centre d'enseignement de langues étrangères : <http://didaskaleio.uoa.gr>
- Fonds d'aide aux étudiants : <http://tafpa.uoa.gr>
- Avocat de l'étudiant : <http://sinigorosfititi.uoa.gr>
- Bureau d'orientation et d'insertion professionnelle : <http://career-office.uoa.gr>

BÂTIMENT DE LA FACULTÉ DES LETTRES

▪ Accès à la Faculté des Lettres

- La Faculté des Lettres est desservie par les lignes de bus suivantes :
 - Ligne 220 (Acadimia - Ano Ilisia)
 - Ligne 221 (Acadimia - Panepistimioupoli)
 - Ligne 225 (Ano Ilisia - Evangelismos)
 - Ligne 235 (Acadimia - Zografos)
 - Ligne 250 (Panepistimioupoli - Evangelismos)
 - Ligne 251 (Katechaki [station de métro] - Panepistimioupoli)
 - Ligne E90 Express (Le Pirée - Panepistimioupoli)
- Pour se rendre sur le campus universitaire (Panepistimioupoli), on empruntera :
 - Ligne 608 (Galatsi - Acadimia - Cimetière de Zografos)
 - Ligne 230 (Acropole - Zografos)

▪ Locaux de la Faculté des Lettres

- *Entrée centrale* : 2^e étage (d'autres entrées aux 3^e, 4^e et 5^e étages)
- *Concierge* : 2^e étage
- *Musée* : entrée aux 2^e et 3^e étages
- *Amphithéâtres* : 2^e, 3^e, 4^e étages
- *Salles de cours* : elles sont réparties dans tous les étages.

Suit un tableau réunissant les principaux locaux, leurs heures d'ouverture et leurs numéros de téléphone :

Local	Heures d'ouverture	Étage	N° de téléphone
Siège de la Faculté	9h-17h	3 ^e	210 727 7322 210 727 7639
Standard	Du lundi au jeudi : 8h-18h Le vendredi : 8h-17h	4 ^e	210 727 7999 (Fax : 210 724 8979)
Appariteur	24h sur 24	4 ^e	210 727 7497 /7498
Cabinet médical	8h-14h30	RC	210 727 7873
Poste	7h30-14h	2 ^e	210 727 7860
Photocopies	8h30-16h	2 ^e	210 727 7882
Librairie	8h-19h	2 ^e	210 727 7869
Aula (grand amphi de manifestations)		3 ^e	210 727 7867
Resto-U	12h-16h 18h-21h	RC	210 727 7871
Cafétéria	8h-17h	RC	210 727 7734
Cafétéria	8h-15h30	2 ^e	210 727 7879
Cafétéria	7h-19h	4 ^e	210 727 7856

ANNEXE

▪ Bourses d'État

La Fondation des bourses d'État [*I.K.Y.* en grec] octroie des bourses d'études et des prix de mérite aux étudiants qui se distinguent chaque année lors des examens :

- a) d'entrée aux établissements de l'Enseignement supérieur, ou
- b) de fin de semestre.

Le Conseil d'administration de la Fondation définit tous les ans le montant de la bourse.

Chaque année, la Fondation communique au secrétariat du Département le règlement (affiché aux panneaux pendant un mois) qui régit :

- le nombre de bourses octroyées,
- les conditions d'octroi,
- les pièces justificatives nécessaires,
- le mode d'attribution des bourses.

▪ Bourses/Legs - Prix

L'Université d'Athènes attribue tous les ans des bourses aux étudiants effectuant des études universitaires de tous niveaux (bac+4 ou plus), en Grèce ou à l'étranger, ainsi que des prix de mérite à des étudiants, des rédacteurs de traités scientifiques, etc. Les bourses et les prix sont octroyés, conformément aux instructions de chaque donateur, sous certaines conditions, sur concours ou sur sélection. Les bourses sont contingentées et varient d'une année à l'autre selon les fonds de chaque donateur.

Les étudiants peuvent consulter le site web ci-dessous concernant les bourses et les prix attribués :

www.uoa.gr/foithtes/paroxes-drasthriothtes/ypotrofies-brabeia.html

▪ **Unité d'accessibilité des étudiants à mobilité réduite (EMR)**

L'objectif de cette Unité est de garantir aux étudiants ayant des compétences particulières et des besoins spécifiques un accès en tous points égal aux études universitaires, en leur assurant les aménagements nécessaires ainsi que les adaptations techniques et les services d'accessibilité.

L'Unité d'accessibilité des étudiants à mobilité réduite se compose :

- d'un Service d'enregistrement des besoins des EMR
- d'un Département d'accessibilité électronique
- d'un Département d'accessibilité aux locaux universitaires
- d'un Service de déplacement

Contact :

Tél. : 210 7275183

Fax : 210 727 5135

Site web : <http://access.uoa.gr>

Mél : access@uoa.gr

▪ **Soins médicaux des étudiants**

Le décret présidentiel 327/1983 définit les soins médicaux dispensés aux étudiants (J.O. 117/7-9-83, t. A).

Article 1

Ont droit aux soins médicaux :

a) Les étudiants des Établissements d'enseignement universitaire, candidats au Diplôme [*πτυχίο* en grec] ou au doctorat, ressortissants grecs et étrangers, peuvent bénéficier des soins médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, pour une durée égale aux années de scolarité minimale pour l'obtention du Diplôme, majorée de moitié. Les titulaires d'un Diplôme, poursuivant leurs études dans un Établissement d'enseignement universitaire, la durée est égale aux années de scolarité, majorée de moitié.

b) Au cours de la dernière année d'études, les soins sont dispensés après l'achèvement de l'année universitaire, et ce, jusqu'au 31 décembre, pour ceux qui n'ont pas obtenu leur Diplôme jusqu'à cette date.

c) En cas de suspension des études, conformément aux dispositions de l'article 29, alinéa 10 de la loi 1268/1982, les soins sont prolongés proportionnellement.

Article 2

Couverture des dépenses

a) Les soins médicaux mentionnés à l'article 1 sont dispensés aux étudiants bénéficiaires, sous réserve des conditions et des limites fixées par les dispositions du présent décret.

b) Les étudiants sont hospitalisés en 2^e classe et les frais sont calculés sur le barème des tarifs appliqués aux fonctionnaires.

c) Les dépenses pour soins médicaux sont couvertes par le budget des Établissements d'enseignement universitaire concernés ou par le club universitaire des Établissements d'enseignement universitaire.

Article 3

Choix de la caisse d'assurance

a) Si l'étudiant a droit directement ou indirectement aux soins médicaux dispensés par un autre organisme d'assurance, il peut choisir l'organisme de son choix, au vu d'une déclaration sur l'honneur soumise à l'Établissement d'enseignement universitaire concerné.

b) Les frais sont pris en charge par la caisse d'assurance choisie par l'étudiant.

c) Au cas où l'organisme assureur choisi par l'étudiant ne couvrirait que les soins hospitaliers, médicaux et pharmaceutiques ou une partie des dépenses d'hospitalisation, l'Établissement d'enseignement universitaire ou le club universitaire couvrirait le restant des dépenses, conformément à l'article 2.

Article 4

Dépenses non remboursées :

1. Appareils pour sourds
2. Médicaments de confort
3. Organes et outils médicaux
4. Lentilles de contact correctrices
5. Monture
6. Produits de beauté
7. Balnéothérapies
8. Rémunération de garde-malade exclusive
9. Chirurgie plastique

Article 5

Lieu de prestation des soins médicaux

Les soins médicaux sont dispensés à l'intérieur du territoire grec, et plus précisément :

a) aux étudiants qui se trouvent au siège de la Faculté ou du Département de l'Établissement d'enseignement universitaire concerné ;

b) aux étudiants qui participent à des excursions organisées par l'université ou suivent un stage ou préparent leur thèse loin du siège de l'Établissement d'enseignement universitaire, de la Faculté ou du Département concernés, sur le lieu où est effectué le stage ou la thèse ou à l'endroit de l'incident ;

c) aux étudiants qui ont besoin d'un traitement spécial ne pouvant être dispensé sur le siège de l'Établissement d'enseignement universitaire, de la Faculté ou du Département concernés, ou sur le lieu mentionné au cas b), autre que le siège de l'Établissement d'enseignement universitaire, de la Faculté ou du Département, ou au lieu mentionné au cas b), hors du siège de l'Établissement d'enseignement universitaire. Dans ce cas, un verdict du médecin compétent du club universitaire ou du médecin du service médical de l'Établissement d'enseignement universitaire ou du médecin conventionné, ainsi que l'approbation du Conseil d'administration compétent du Département sont nécessaires ;

d) aux étudiants se trouvant ailleurs qu'au siège de l'Établissement d'enseignement universitaire, de la Faculté ou du Département concernés, en cas d'urgence.

Dans ce cas, l'étudiant est obligé d'informer de son état de santé le service médical du club universitaire ou le Conseil d'administration du Département, dans les deux jours ouvrables suivants.

En plus des autres pièces justificatives nécessaires pour l'approbation des dépenses médicales, l'étudiant doit fournir une attestation d'un médecin de l'État (Hôpital, Cabinet médical de campagne, etc.) ainsi que l'approbation du Conseil d'administration du cercle des étudiants ou du Conseil d'administration du Département compétent.

Article 6

Soins dispensés aux étudiants :

1. Soins médicaux
2. Examen hospitalier
3. Traitement pharmaceutique
4. Examens paracliniques
5. Examen médical à domicile
6. Accouchement
7. Séances de physiothérapie

- 8. Soins dentaires
- 9. Articles orthopédiques

Article 7

L'étudiant qui a besoin de soins médicaux peut venir, les jours ouvrables et aux heures de visite prévues, aux cabinets médicaux du club universitaire ou chez le médecin du service sanitaire de l'Établissement d'enseignement universitaire ou s'adresser à un médecin conventionné, ayant passé un accord avec l'établissement, afin d'être examiné, en présentant son carnet de médical.

Ce carnet est fourni à l'étudiant lors de son inscription au Département, sous réserve de l'article 3, alinéa a.

Les nom et prénom, une photographie de l'étudiant, le N° étudiant, le numéro de la carte d'identité, la classe d'hospitalisation et tout le règlement figurent dans le carnet. Celui-ci est renouvelé chaque année auprès du secrétariat du Département.

Article 8

Soins hospitaliers

1. Les soins hospitaliers sont dispensés par des centres hospitaliers publics et, de préférence, par des cliniques universitaires.

Ces soins peuvent être également dispensés par des centres hospitaliers privés ou des cliniques privées, si les hôpitaux publics ne disposent pas de département pouvant prendre en charge le patient ou en cas d'urgence, lorsqu'il n'y a pas de lit disponible. Dans ce cas, le montant des frais d'hospitalisation versé correspond au montant versé pour la classe 2 dans un centre hospitalier.

2. L'étudiant doit se munir d'un ticket d'entrée, qu'il obtient auprès du service sanitaire du club universitaire ou de l'établissement concerné, avant l'hospitalisation.

Cette procédure peut être contournée dans deux cas :

- a) quand le service est fermé,
- b) en cas d'urgence.

3. Dans ces cas, le patient ou un parent doit avertir le service sanitaire du cercle ou de l'établissement concerné ou l'hôpital, dans les deux jours suivant son hospitalisation, au plus tard, afin que le médecin compétent du club universitaire ou de l'établissement se prononce sur l'urgence de l'état du patient.

En cas de non-avertissement et de non-attestation de l'urgence, par le médecin du cercle ou de l'établissement concerné, les dépenses seront exclusivement à la charge de l'étudiant.

Les résultats des examens médicaux de l'étudiant sont communiqués à ce dernier et à ses parents, si celui-ci y consent.

Article 9

Soins pharmaceutiques

1. Les prescriptions écrites au carnet sont établies par les médecins du club universitaire ou de l'établissement concerné.
2. Par des médecins de centres hospitaliers.
3. Par des médecins privés.

Pour les cas 2 et 3, le médecin compétent ou le médecin-contrôleur du club universitaire ou de l'établissement concerné, doivent valider l'ordonnance dans un délai de deux jours ouvrables au maximum, à partir de la date d'établissement de l'ordonnance ; sinon celle-ci n'est pas exécutable.

La prescription doit mentionner clairement les nom et prénom du patient, le Département, le numéro d'immatriculation spécial de l'étudiant, le diagnostic, la date, la signature et le sceau du médecin. Les ordonnances sont remises aux pharmacies conventionnées avec les Établissements d'enseignement universitaire. Lors de la remise des médicaments, le patient doit y apposer sa signature.

Article 10

Examens paracliniques

Les étudiants de l'Université d'Athènes et de Thessalonique s'adressent aux laboratoires universitaires, aux laboratoires du club universitaire ou aux laboratoires des hôpitaux publics ou privés, sur renvoi du service sanitaire de l'Établissement d'enseignement universitaire.

En cas d'infrastructure insuffisante ou de surcharge, le patient peut effectuer les examens dans des cliniques ou laboratoires privés, renvoyé par le service sanitaire de l'Établissement d'enseignement universitaire.

Dans ces cas, la raison du refus doit figurer sur l'ordonnance. L'ordonnance en est remplacée par une autre par le service sanitaire du club universitaire ou de l'établissement concerné. Le paiement s'effectue selon le barème des tarifs des fonctionnaires.

Les étudiants des autres Établissements d'enseignement universitaire sont renvoyés aux hôpitaux publics par le service sanitaire de l'établissement concerné.

Article 11

Examen médical à domicile

Si le patient ne peut se rendre au cabinet médical à cause de son état, il peut appeler un médecin du club universitaire ou de l'Établissement d'enseignement universitaire concerné à domicile, pendant les jours et heures ouvrables. Le médecin est obligé de voir le patient le jour même. En cas d'urgence, le médecin doit se rendre

immédiatement à domicile. Si le médecin se fait attendre ou si le service est fermé et l'état du patient s'aggrave, le malade peut se faire hospitaliser dans un hôpital ou une clinique privée de garde.

Dans ce cas, la procédure prévue par l'article 8, alinéa 2 du même décret est appliquée.

Article 12

Accouchement

En cas d'accouchement normal ou de césarienne, outre la couverture des dépenses prévues par l'article 2 de ce décret, l'étudiante reçoit une allocation prénatale, dont le montant est égal à celui octroyé en l'occurrence aux fonctionnaires, à condition que l'assurée ou son époux ne perçoivent pas d'autre allocation ou aide financière.

En cas de césarienne, la procédure d'hospitalisation est appliquée.

Article 13

Physiothérapies

Les soins sont dispensés dans les centres de physiothérapie des établissements hospitaliers publics ou privés, sur prescription du service sanitaire du club universitaire ou de l'Établissement d'enseignement universitaire concerné. En cas d'incapacité des établissements publics à prodiguer les soins, ceux-ci sont dispensés par des cliniques ou des centres de physiothérapie privés. En l'occurrence, la raison du refus de la prestation des soins doit figurer sur l'ordonnance.

L'étudiant ayant besoin de soins physiothérapeutiques pour cause d'accident ou de maladie, doit soumettre une demande, en y joignant l'ordonnance du médecin traitant, auprès du service sanitaire du club universitaire ou de l'Établissement d'enseignement universitaire concerné. Les demandes sont traitées par le service sanitaire.

Article 14

Soins dentaires

Les soins dentaires sont dispensés : a) pour les étudiants de l'Université de Thessalonique, par les laboratoires de l'École dentaire de l'université en question, et b) pour les étudiants de l'Université d'Athènes, par les dentistes du club universitaire.

Les actes thérapeutiques sont les mêmes que ceux prestés aux fonctionnaires d'État.

Les services sanitaires des Établissements d'enseignement universitaire précités peuvent renvoyer les étudiants chez un dentiste privé, en cas d'extraction dentaire ou de traitement d'infections buccales, à l'exception des appareils dentaires.

Les soins dentaires pour les étudiants d'autres Établissements d'enseignement universitaire sont dispensés par un médecin privé, selon les dispositions en vigueur pour les fonctionnaires d'État.

Article 15

Articles orthopédiques

Les dépenses pour articles orthopédiques sont prises en charge conformément aux dispositions en vigueur pour les fonctionnaires d'État, et uniquement en cas d'accident ou de maladie.

Dans un tel cas, l'étudiant soumet une demande, en y joignant le diagnostic du médecin orthopédiste, auprès du service sanitaire.

Article 16

Examens médicaux obligatoires

Les étudiants inscrits pour la première fois et ceux provenant d'une université étrangère, sont obligatoirement soumis aux examens médicaux suivants, pris en charge gratuitement par le service sanitaire de l'Établissement d'enseignement universitaire concerné :

1. Examen radiologique
2. Examen pathologique
3. Examen dermatologique

Tout autre étudiant renouvelant son inscription, de quelque manière que ce soit, ou profitant d'un transfert, ainsi que tout diplômé admis à nouveau dans un établissement du supérieur, sont soumis annuellement uniquement à l'examen radiologique.

Pour les étudiants des Universités d'Athènes et de Thessalonique, l'examen est effectué au service sanitaire du club universitaire, alors que pour les autres étudiants, il a lieu sur ordonnance du service sanitaire de l'Établissement d'enseignement universitaire concerné, dans les centres médicaux externes des cliniques universitaires ou des établissements hospitaliers, publics ou privés.

Article 17

En cas de maladie grave, dont le diagnostic et le traitement ne peuvent être effectués en Grèce, tenant compte du verdict du Professeur ou du Directeur des établissements hospitaliers universitaires publics, de l'avis du service sanitaire ainsi que de l'avis conforme du Conseil d'administration du Département de l'établissement supérieur concerné, l'étudiant est renvoyé auprès de la commission compétente du Ministère de la Santé et de l'Assistance publique, afin d'obtenir l'approbation finale pour son déplacement à l'étranger.

Les dépenses d'hospitalisation, les frais de voyage, etc. du patient et de son accompagnateur seront pris en charge par le Ministère de la Santé et de l'Assistance publique.

▪ Fonds d'aide aux étudiants de l'Université d'Athènes

Fondé par la loi 197/1975 « *Concernant les prêts des étudiants, le Fond d'aide aux étudiants de l'Université d'Athènes et l'inscription d'étudiants venant d'autres universités* », le Fonds d'aide aux étudiants est un service indépendant de l'Université d'Athènes. Il fonctionne conformément au règlement interne du 31/8/1976 approuvé par le Conseil de l'université.

Le Fonds d'aide est géré par un comité de sept membres dont cinq enseignants, désignés après délibération du Conseil de l'université pour trois années, et deux représentants des étudiants.

Comité d'administration

Président : N. Chadzichristidis, professeur et président du Département de Chimie

Vice-présidente : M. Thomadaki, professeure émérite de Département de Langue et Littérature françaises

Membres : H. Papakosta-Christinaki, professeure du Département de Théologie
Th. Fortsakis, professeur de la Faculté de Droit
S. Anagnostopoulou, professeure de la Faculté de Médecine

Représentants des

étudiants : Pas encore désignés

Secrétaire : D. Papazoudi, chargée de la gestion du Club universitaire

L'objectif du Fonds est d'apporter aux étudiants de l'Université d'Athènes le soutien moral et matériel en espèces ou en nature pour qu'ils répondent à des besoins d'urgence qui ne sauraient être résolus autrement sur avis du Comité.

- a) L'aide aux étudiants qui souffrent de maladies graves, sont hospitalisés ou en période de convalescence, en leur fournissant le traitement médical spécial ou en leur versant une allocation.
- b) La garantie de soins médicaux supplémentaires à ceux que prévoit la législation en vigueur.
- c) La prise en charge totale ou partielle des frais médicaux à l'étranger, en cas exceptionnel de maladie grave, dont le diagnostic et le traitement ne peuvent être dispensés en Grèce, eu égard au verdict d'un professeur spécialisé de l'Université d'Athènes.

- d) L'attribution d'une aide financière, une fois pour toutes ou en plusieurs versements, aux étudiants indigents provenant surtout de la province ou de l'étranger.
- e) L'attribution d'une allocation aux étudiants qui se trouvent en besoin d'urgence et dont les ressources sont faibles, même pour une courte période, à cause de difficultés familiales ou financières. Sont tout particulièrement prises en considération les difficultés qui mettent en danger la poursuite des études universitaires de l'étudiant.
- f) L'attribution d'une aide à tout autre cas d'urgence.
- g) Le support matériel et le soutien psychologique des étudiants hospitalisés.

Justificatifs nécessaires pour l'attribution de l'allocation :

L'aide financière et l'attribution des allocations aux étudiants concernent avant tout les étudiants indigents et sont accordés de manière prioritaire à ceux qui ont besoin de soins médicaux spécifiques en plus de ceux prévus par la législation en vigueur.

Pour l'attribution de l'allocation, les intéressés sont tenus d'en faire la demande auprès du Fonds d'aide aux étudiants, en mentionnant le degré d'indigence et la raison de demande d'aide financière.

Plus précisément, l'étudiant doit joindre à sa demande les justificatifs suivants :

1. Certificat d'études délivré par la Faculté de l'étudiant où seront mentionnées les notes obtenues et les performances académiques.

2. Certificat d'indigence et de faiblesse financière, attribué par la Préfecture de la résidence principale de l'étudiant.

3. Avis/Certificat médical du médecin rattaché au Club universitaire ou à un centre hospitalier public, dans les cas des étudiants qui souffrent de maladie grave ou, le cas échéant, sont hospitalisés ou sont en période de convalescence. Dans le cas de prise en charge de frais médicaux à l'étranger est requis l'avis médical d'un professeur spécialisé de l'Université d'Athènes.

4. Attestation sur l'honneur, dans laquelle doivent être mentionnées les difficultés financières ou familiales spécifiques qui sont à l'origine du besoin urgent et de la demande d'aide financière y afférente. Doivent notamment être mentionnées les difficultés qui mettent en risque la poursuite des études de l'étudiant.

5. Tout certificat ou autre document susceptible de renforcer la demande de l'étudiant pour l'octroi d'une aide financière.

Le dépôt de la demande d'allocation se fait au secrétariat du Fonds situé dans les locaux du Club universitaire : 15, rue Ippocratous, 3^e étage, tél : 210 368 8221/8240/8256.

L'attribution des allocations et d'autres aides financières se fait après délibération du Comité, qui alloue les indemnités selon son propre jugement et après avoir pris en compte le degré d'indigence de l'étudiant, ses besoins et ses performances académiques.

La somme attribuée sera versée soit comme montant forfaitaire, soit en plusieurs versements.

▪ Club universitaire

15, rue Ippocratous

106 79, Athènes

Tél. : 210 368 8223/8224 et 210 368 8237

- Département de musique : tél. 210 3688229
- Bureau des relations publiques et d'orientation professionnelle : tél. 210 368 8251/8227
- Bureau du club culturel des étudiants : tél. 210 368 8205
- Salles d'étude : tél. 210 368 8213/8219
- Service administratif de la restauration étudiante : tél. 210 368 8216/8230
- Gymnase universitaire (Panepistimioupoli) : tél. 210 727 5549/5554
- Service sanitaire : tél. 210 362 8218/8241
- Cabinets médicaux de l'université : informations : V. Pallikari-Karouzou, tél. 210 368 8218

Club Universitaire, 1^{er} étage :

- Cabinet de médecine générale : tél. 210 368 8241/8243
- Cabinet médical de gynécologie : tél. 210 368 8242
- Cabinet médical de dermatologie : tél. 210 368 8209
- Laboratoire radiologique : tél. 210 368 8212
- Cabinet dentaire : tél. 210 368 8210
- Centre de consultation psychologique (4^e étage) : tél. 210 368 8226

Bâtiment A de la Résidence universitaire de l'Université d'Athènes, au rez-de-chaussée :

- Cabinet de médecine générale : tél. 210 727 5567
- Cabinet médical de gynécologie : tél. 210 727 5579
- Cabinet médical de dermatologie : tél. 210 727 5582
- Cabinet dentaire : tél. 210 727 5581
- Centre de consultation psychologique : tél. 210 727 5580

Bâtiment A de la Résidence universitaire de l'Université d'Athènes, au sous-sol :

Cabinet médical rattaché à la piscine et à la salle de gymnastique (du lundi au vendredi, 15h-20h, avec médecin de garde pendant les heures d'ouverture) : tél. 210 727 5568-9

Bâtiment de la Faculté des Lettres, au rez-de-chaussée :

Cabinet de médecine générale (du lundi au vendredi, 8h30-13h) : tél. 210 727 7873

Bâtiment de la Faculté des Sciences :

Médecine du travail (tous les jours, 8h-20h30): tél. 210 727 4391

▪ Club culturel des étudiants de l'Université d'Athènes

Le Club culturel des étudiants de l'Université d'Athènes trouve son origine dans l'ancien Club de théâtre des étudiants de notre établissement, fondé en 1923 et enrichi, en 1976, de trois nouvelles sections : de danse, de cinéma et de photographie.

SECTION DE THÉÂTRE

Elle dispense des cours d'autonomie de l'acteur, de phonétique et de kinésique, et organise des manifestations théâtrales ou plus généralement culturelles accueillant des comédiens ou universitaires de renom. La Section de théâtre cherche à mettre en valeur, à travers le travail de ses membres, les dimensions de l'acte dramatique accompli par un amateur : théâtre d'essai, approche de nouveaux auteurs, théâtre néo-hellénique, répertoire classique et étude du drame de l'Antiquité grecque sur la base des spectacles populaires de la culture traditionnelle.

SECTION DE DANSE

Elle forme le propos de sensibiliser les étudiants à des questions relatives à notre culture populaire par le biais de la danse. Au-delà d'un apprentissage stérile de danses spécifiques de notre pays, les étudiants ont l'occasion de réfléchir sur les constituants très divers de la civilisation grecque, et arrivent ainsi à mieux se rendre compte de notre héritage traditionnel.

SECTION DE CINÉMA

Son activité comporte la production de films de 16mm et de films Super 8, ainsi que la projection de films de répertoire pour ses membres.

D'anciens membres et des professionnels donnent des conférences à caractère théorique ou technique. L'objectif de la Section de cinéma est de faire des étudiants des spectateurs avertis du septième art, tout comme d'inciter ceux d'entre eux qui y sont disposés à réaliser leurs propres films.

SECTION DE PHOTOGRAPHIE

Elle organise des séminaires sur la familiarisation avec l'appareil photo et l'apprentissage des règles et techniques propres à la pratique photographique. À travers la projection et le commentaire de l'œuvre de créateurs affirmés, elle cherche à cultiver chez ses membres l'esthétique nécessaire à une réception raffinée des œuvres photographiques. Les étudiants font en même temps l'expérience attrayante du tirage sur papier de photos en noir et blanc ainsi que de la photo en studio en vue de développer leurs aptitudes et d'exercer leur talent éventuel.

▪ **Groupe cinématographique de la Faculté des Lettres**

Le Groupe cinématographique de la Faculté des Lettres de l'Université d'Athènes a été fondé en 2010 par des étudiants cinéphiles. Son but est la projection d'un film grec ou étranger par semaine, suivie d'un débat avec la participation de metteurs en scène, de professeurs et d'autres personnalités interpellées par le film projeté.

Suite à la disparition subite de Théo Angelopoulos, le Groupe s'est décidé à porter dorénavant son nom en hommage au grand cinéaste grec.

▪ **Groupe de théâtre du Département de Langue et Littérature françaises**

Ce Groupe, formé durant l'année universitaire 1986-1987, est, depuis, placé sous la responsabilité de P.-D. Koutsoyannopoulou, professeure émérite. Tous les étudiants sont les bienvenus.

L'objectif que se fixe le Groupe de théâtre est de permettre aux étudiants de se rencontrer en dehors des cours et de s'épanouir dans des

activités créatives : organiser de commun un spectacle, monter une pièce de théâtre, préparer une soirée musicale ou poétique.

Le Groupe se reproduisit pour la première fois en 1987 à l'occasion de la commémoration des 150 ans de la fondation de l'Université d'Athènes. Furent représentées diverses pièces dont, à titre d'échantillon, *Le Maître* de Ionesco et *Conversation Sinfonietta* de Tardieu, parallèlement à une soirée consacrée à la récitation de poèmes, à la chanson et à la danse.

REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES

- 1988 : Ionesco, *La Lacune*
Leçons pour les étudiants américains
- 1989 : Mnouchkine, *1789*
- 1991 : Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro*
- 1992 : Anouilh, *Le Bal des voleurs*
Ionesco, *La Cantatrice chauve*
- 1994 : Queneau, *Exercices de style*
- 1995 : Koltès, *Roberto Zucco*
- 1996 : Apollinaire, *Les Mamelles de Tirésias*
- 1998 : Barrault, *Rabelais*
- 2000 : Fenwick, *Les Palmes de M. Schutz*
- 2002 : Hugo, *Milles francs de récompense*
- 2004 : Marivaux, *L'Île des esclaves*
- 2006 : Ionesco, *Rhinocéros*
- 2008 : Adamov, *Le Printemps 71*
- 2009 : Molière, *L'Impromptu de Versailles*
- 2010-2011 : Alain Badiou, *Les Citrouilles*¹⁰

10. Le premier acte de cette pièce théâtrale a été présenté au 23^e ReuTeuLeu, « Rencontres théâtrales de Lyon » : <http://www.reuteuleu.aeitpe.fr>